



Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou
Faculté des Lettres et des Langues
Département de Traduction et d'Interprétariat

**Etude analytique et critique de l'interprétation
de l'intonation dans un discours du président
palestinien Mahmoud Abbas
- de l'arabe vers le français -**

**Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Master académique en Interprétation
option : français-arabe-français**

Présenté par :
Mme Izdehar YOUNES NISS

Sous la Direction de:
Dr Nacéra IDIR

Membres du jury :

Président :

Dr. Mohand OuYahia KHERROUB..... Maître de conférences, UMMTO.

Directrice de travail :

Dr. Nacéra IDIR..... Maître de conférences, UMMTO.

Examinatrice :

Taous Asmah BENHIDJEB.....Maître assistante, UMMTO.

Année Universitaire : 2013 – 2014

Dedicates

**A mon mari , symbole de dévouement ,
pour son encouragement et son soutien ,**

**A mes enfants , mon espoir ,
pour leur patience et leur aide ,**

**A mes parents , symbole de sacrifice ,
pour leur éternel soutien ,**

**A toute ma famille bien aimée ,
pour sa protection**

**A l'âme de M. Yahiatène Mohamed ,
- que Dieu ait son âme -
pour m'avoir fait découvrir et aimer la traduction ,.**

**À mes amis (ies)
pour leur présence et leur aide .**

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier, vivement ma Directrice de Recherche pour son aide et surtout pour son encouragement tout au long de ce travail.

Je remercie aussi tous les enseignants qui ont contribué à ma formation, et ont développé en moi l'esprit de recherche : du département de Traduction et d'Interprétariat ou autres.

Mes remerciements vont également aux membres du jury, pour l'intérêt accordé à ce travail et à sa valorisation.

A toute personne ayant contribué à l'accomplissement de ce travail, je dis sincèrement, Merci.

*Si longue soit la route,
si aride soit-elle,
ne pas cesser de croire,
d'aimer, d'espérer,*

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Dans ce travail, nous allons procéder à une étude sur l'intonation dans le discours oral et dans son interprétation, choisissant comme corpus le discours prononcé par le président palestinien Mahmoud ABBAS le 23/09/2011 devant l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Ce corpus présente une importance remarquable sur le plan politique car, suite à ce discours, la Palestine est officiellement déclarée Etat Observateur non membre de l'ONU avec 138 pays pour, 41 abstins et 9 contre. D'autre part, ce discours constitue une première : c'est la première fois où les autorités palestiniennes citent Israël comme « Etat » ; sans oublier que la cause palestinienne perdure depuis 1947, date à laquelle le Royaume Uni, avec l'approbation de l'ONU, a contribué à l'implantation d'un nouvel organisme étranger au sein du Moyen Orient par la création d'Israël. Comme conséquence, la Palestine est compartimentée : Israël, Cisjordanie (gérée par le Royaume de Jordanie) et la Bande de Gaza (gérée par la République Arabe d'Egypte). Une bonne partie du peuple palestinien est expatriée et réfugiée, en 1948, dans les pays arabes avoisinants et, depuis, toutes formes de lutte ont été entamées. La complexité de cette affaire rend le rétablissement de la paix, dans la région, presque impossible, vu que toute démarche dans ce sens, laisse un versant de cette cause en suspension. D'où la nécessité de trouver une solution radicale qui prend en considération la situation délicate du peuple palestinien suite à cette Nakba de 1948.

Etant donné que la majorité de travaux effectués reposent sur le discours écrit et, constatant qu'il n'y a pas eu de thèses ou de mémoires de fin d'études à propos de ce thème, notamment au sein du département de Traduction et d'Interprétariat, nous avons jugé important d'entamer une étude sur l'intonation dans le discours oral (particulièrement dans le politique). Aussi, la plupart des recherches sur l'intonation (même à l'étranger notamment au Canada et en Suisse), sont nouvellement menées et reliées à d'autres phénomènes linguistiques. Ce sont généralement des interventions en colloques ou sous forme d'articles de revues indexées, souvent avec le nombre et non pas le numéro de pages ; d'où le manque d'ouvrages dans ce domaine, et par conséquent la difficulté dans le travail et dans son avancement. Un autre obstacle est rencontré, celui de ce phénomène dans la traduction et/ou

l'interprétation. Sur ce plan, les unités d'attention en traduction, sont généralement d'ordre linguistique, culturel ou autre. Contrairement à l'interprétation où il est plutôt, question de débit, de rythme, de sens global...On se demande donc, quels sont les intonèmes (Voir Chapitre premier, p24) les plus importants ? Comment les repérer ? Quel apport ont-ils pour le corpus ? Quelle stratégie adopter au cours de l'interprétation : Faut-il les garder ou les omettre ? Aussi, sur quel plan faut-il les aborder : la transcription phonétique ? La valeur ? La fonction ? Le type, ou autre ?

Comme le discours politique est pragmatique, nous avons jugé bon d'adopter la théorie du skopos ainsi que la pragmatique pour l'analyse de ce discours en matière d'interprétation, en espérant, à travers le corpus choisi, trouver des réponses à ces questions. Pour cette théorie - celle du skopos de Hans Vermeer et Christiane Nord- la traduction étant une intention, une vitalité déterminée par sa fonctionnalité dans la société et donc dans la culture réceptrice, l'objectif final est une traduction réussie. Ceci est retrouvé particulièrement chez Nord pour qui, cette théorie fonctionnelle envisage la traduction dans le cadre de la communication interculturelle : elle a donc une fonction prospective cibliste. C'est une méthode pragmatique et opérationnelle qui donne la liberté au traducteur, considéré le seul expert dans cette action : la traduction, et donc l'interprétation dans notre cas.

Donc, sur le plan traductologique, ce discours présente - à notre avis- un intérêt qui mérite de mener une étude : il est prononcé dans une langue soutenue (en Arabe classique et non en dialectal qu'on ne pourrait généraliser). Pour son interprétation, on adoptera celle diffusée en direct sur France24 et simultanément avec le discours prononcé à l'ONU, faute de l'inaccessibilité à l'interprétation originale de celle-ci ; en espérant retrouver le maximum d'informations à ce propos, toujours ambigu et controversé. D'ailleurs, pour certains théoriciens, l'interprète devrait être neutre c'est-à-dire, ne voyant pas l'image de l'orateur, ni l'expression de son visage, ni ses gestes, il devrait être objectif. Pour d'autres et, se basant sur l'intonation en pratique, l'interprète devrait percevoir les variations du ton dans le discours, y repérer les intonèmes les plus importants et surtout les retrouver dans son interprétation.

D'autre part, l'intonation, étant en relation avec d'autres disciplines, varie d'une personne à l'autre et d'une situation à l'autre chez la même personne.

Pour cerner la problématique et essayer de répondre à toutes ces questions, le travail portera sur deux volets : l'un théorique, l'autre pratique. Dans le volet théorique, qui constitue le premier chapitre intitulé « L'intonation dans le discours oral » nous allons définir, dans un

premier temps, le discours, puis le discours oral en relatant ses principales particularités, ainsi que celles du discours politique. Puis nous passerons à l'intonation proprement dite, commençant par la définition de certains termes tels le ton et l'intonation, mettant en évidence leur valeur à travers des exemples dans différentes langues y compris nos deux langues d'étude; puis nous aborderons certains termes qui relèvent de la linguistique textuelle notamment de la macro-syntaxe. Citons entre autres, la focalisation, le clivage, le thème-rhème, la clause ...puis, nous éclaircirons certains termes, concepts ou notions relatifs à la physiologie, la psychologie, l'anatomie...aussi la relation intonation-émotion...à travers les différents niveaux : lexical, sémantique et suprasegmental. Enfin, nous parlerons de l'intonation et l'interprétation.

Dans le volet pratique, notre corpus sera le support d'une application où nous espérons retrouver les notions théoriques déjà abordées, puisque l'interprétation de l'intonation pose problème au niveau linguistique et extralinguistique. Pour un début, nous présenterons notre corpus et notre méthodologie de travail. Après avoir repéré les intonèmes les plus importants, en précisant leur type, leur valeur et leur fonction, nous estimons qu'une étude contrastive entre l'intonation repérée dans le discours lui-même et celle retrouvée dans son interprétation s'impose en premier lieu. En second lieu, nous passerons à une étude analytique critique de ces intonèmes.

Nous conclurons par les points essentiels déduits à travers ce travail.

Cette étude sera articulée autour d'une bibliographie variée : livres, dictionnaires monolingues et bilingues, encyclopédies, sitographie (liens et dictionnaires électroniques), adoptant la méthode anglo-saxonne.

En annexe, seront joints sur CD, le discours et son interprétation ; ainsi que certains schémas jugés utiles à la compréhension de certains phénomènes si nécessité est.

CHAPITRE PREMIER
INTONATION DANS LE DISCOURS ORAL

1-0 Introduction

Comme l'acte langagier n'a de valeur que dans la voix, le ton de celle-ci est à l'origine de la langue orale elle-même à l'origine de la langue ; et toute exclusion de l'intonation, dans une étude donnée, rend cette dernière incomplète.

Avant d'aborder l'intonation dans le discours oral, il conviendrait de définir le discours et le discours oral puis de relater les particularités de celui-ci, ainsi que celles du discours politique puisque notre corpus en fait partie.

Aussi, l'étude de l'intonation suscite des définitions lexicales et terminologiques de sources différentes et ce, pour tracer la valeur et l'importance de l'intonation, à travers des exemples dans différentes langues. L'étude du ton, de l'intonation, de leur niveau linguistique et autre, nous mène à une classification relative à l'intonation. Tout ceci étant accompagné de termes, notions et concepts en relation étroite avec l'intonation, puis d'un autre lien très important aussi, celui de l'intonation avec d'autres disciplines. Un autre point sera soulevé : celui de l'interprétation de l'intonation.

1-1 Discours oral

1-1-1 Définition du discours

Nombreuses sont les définitions accordées au discours. Citons quelques unes qui montrent l'évolution de cette notion. La première étant : « *Toute énonciation supposant un locuteur et un auditeur et chez le premier l'intention d'influencer l'autre en quelque manière* » (Benveniste, 1966 : 242). Cette définition simple montre qu'il s'agit d'un message pris globalement.

La deuxième est le point de vue de Maingueneau qui estime que « *le discours n'est pas un objet concret offert à l'intuition, mais le résultat d'une construction(...), le résultat de l'articulation d'une pluralité plus ou moins grande de structurations transphrastiques, en fonction des conditions de production* » (1976 : 16). Cette définition introduit la langue et la situation comme éléments du discours.

La troisième est une définition qui paraît plus exhaustive ; elle est donnée par Françoise Gadet lors des travaux du (*colloquium on speech therapy*) en 1996 concernant les discours oraux et écrits : « *c'est l'art, la capacité, l'art et la manière de réfléchir et de parler, d'entretenir une conversation, d'informer, d'exprimer son avis à l'oral ou à l'écrit, de manière officielle ou non* ». Cette dernière définition englobe tous les aspects rencontrés dans les précédentes ; on y introduit le langage mis en action dans une situation donnée. Donc

d'une manière générale, le discours implique un acte langagier d'où émergent un texte (à dimension linguistique), un contexte (à dimension sociologique) et une intention (en tant qu'interaction finale). De ce fait, le discours ne peut être l'objet d'une approche purement linguistique puisque, le langage s'articule autour de paramètres d'ordre non linguistique.

1-1-2 Entre l'écrit et l'oral

D'après Claude Boulanger et al. (1972), la distinction entre l'oral et l'écrit n'a réellement attiré l'attention qu'à partir du moment où l'enseignement des langues comme deuxième langue s'est fixé comme objectif, la langue en tant que moyen (outil) de communication beaucoup plus qu'un moyen littéraire. La focalisation sur la communication implique une distinction entre la langue utilisée dans la communication écrite et celle utilisée dans la communication orale. Mais, les critères de distinction sont difficiles à cerner étant donné que l'oral évolue régulièrement, alors que l'écrit se fixe et agit en retour sur la manière de parler. La communication orale est immédiate et en situation : l'élaboration et l'émission sont simultanées.

Claude Boulanger et al. ont tout de même donné une définition du discours oral.

1-1-3 Définition du discours oral

“The new definition of oral communication is based on a distinction between language and discourse, the former referring to a system of conventional signs, and the latter referring to actual language usage”. (Boulanger et al., 1972: s.p).

« La nouvelle définition de la communication orale est basée sur la distinction entre la langue et le discours. La première nous renvoie à un système de signes conventionnels et le deuxième renvoie à l'actualisation de l'usage de la langue » (Notre traduction). Ceci paraît évident car, les normes sont différentes dans les deux cas, mais toujours est-il qu'on se confirme aux règles beaucoup plus en étudiant une langue qu'en l'utilisant dans la vie quotidienne où, il est question de facteurs linguistiques et extralinguistiques.

1-1-4 Particularités du discours oral

D'après Elisabeth Haghebaert (2003 : s.p), généralement on se préoccupe de la qualité du français écrit et relativement peu de celle de l'oral, au point qu'on peut avoir l'impression qu'il s'agit de deux langues distinctes : le français écrit qui fonde les normes et les français parlés ; un peu à la manière de ce qui se passe pour l'arabe classique et l'arabe dialectal, l'un étant l'apanage des lettres, l'autre ou plutôt les autres variant selon l'espace géographique.

Il est vrai que l'oral et l'écrit obéissent à des impératifs, à des besoins, à des fonctions et à des codes différents. Seulement l'oral agit dans l'instantanéité, la spontanéité. Il fait appel à

l'expressivité, à la communication directe, souvent dans l'urgence et l'improvisation et non à la raison et à la réflexion ou à la communication différée. De là s'expliquent, à l'oral, certaines différences et certaines tolérances par rapport aux normes.

En ce qui concerne l'oral proprement dit et son évaluation, les difficultés qui lui sont liées en contexte formel sont de divers ordres. Elles relèvent en particulier des catégories suivantes :

1-1-4-1 La voix et la diction d'où relèvent les différents éléments (l'articulation, la portée de la voix et le rythme ainsi que la prononciation et les intonations).

1-1-4-2 La langue d'où relèvent les éléments suivants : la morphologie, la syntaxe et le lexique.

1-1-4-3 Les compétences discursives dans un contexte formel d'où relèvent les éléments tels que, l'organisation du discours, la délimitation du sujet, le canal, l'articulation et la compétence.

1-1-4-4 Les compétences communicatives d'où relèvent le registre, l'interaction avec l'auditoire et le non verbal.

Concernant les caractéristiques relatives à la voix et à la diction, il s'agit de mettre l'accent sur certains aspects relevant de la langue (Vandendorpe, 2001 : s.p) : tel que le fait que la voix ne doit être ni trop aigue ni trop voilée, et qu'elle doit porter suffisamment. Aussi, la diction doit être distincte, autrement dit on doit éviter l'escamotage¹, le balbutiement², les hésitations³..., puis veiller à la place de l'accentuation et au rythme, tout en visant un débit varié. Tous ces phénomènes sont reliés aux intonations qui doivent permettre de reconnaître, au moins, les déclarations des interrogations ; sans oublier la prononciation qui doit être intelligible et naturelle et doit éviter les liaisons incorrectes.

1-1-5 Particularités du discours politique

Comme notre corpus est un discours politique, on doit toujours se rappeler que c'est un discours particulier « discours de pouvoir » à trait théâtral en tant que mise en scène où l'on se donne en spectacle, et mythique caractérisé par le travestissement du réel et la projection du monde d'illusion.

1 - Escamotage : faire disparaître (adroitement) quelque chose. (Encarta, 2009).

2 - Balbutiement : suite de mots articulés de façon confuse et maladroite. (Idem, 2009).

3 - Hésitation : acte ou arrêt qui dénotent une difficulté à se déterminer. (Idem, 2009).

Et, comme il est difficile d'inventorier tous les traits caractéristiques du discours politique, nous nous contentons d'évoquer quelques uns qui permettent de mieux cerner sa nature ; ils sont résumés, chez Alain Trognon et Janine Larrue, 1994, ainsi :

- 1- Le discours politique ne constitue pas une superstructure : un ornement de la conduite politique, mise en mots, expliquée ou commentée. Le discours est constitutif du politique. On est face à l'analyse des relations entre les signes (ou syntaxe) et entre les signes et leur sens (ou sémantique) ainsi qu'entre les signes notamment linguistiques et leur usage par les utilisateurs (ou pragmatique). A cet égard, l'étude du discours politique appartient de plein droit à la pragmatique.
- 2- Le discours politique est, toujours de l'inter-discours : c'est une énonciation polyphonique qui retentit au-delà de ses destinataires directs.
- 3- Le discours politique est une mise en scène maniaque sous l'emprise du marketing politique.

Enfin, puisque le discours politique est un inter-discours et puisque l'essence du politique est la lutte, la confrontation c'est le débat qui constitue la forme prototypique. Le discours politique est en effet un « discours d'influence » dont le but est d'agir sur l'autre pour le faire agir, le faire penser, le faire croire, etc.

1-2 L'intonation

D'après Elsa Mora (1990), l'intonation n'est pas dans les paroles de l'énoncé, mais émane de l'émetteur lui-même, d'où la possibilité qu'elle diffère d'une personne à l'autre et d'une situation à l'autre chez la même personne, et qu'elle suscite donc, une compréhension différente. On constate ceci à l'écrit, par le fait de déplacer ou de permuter une ponctuation (la virgule par exemple). A l'oral cependant, ceci se manifeste par le fait de mettre (ou non) l'accent sur une syllabe.

Pour cela, avant de détailler l'étude sur l'intonation, il est important de définir ce phénomène et de le distinguer du ton.

1-2-1 Définitions : signifiés lexicaux et terminologiques

1-2-1-1 Sur le plan lexical

L'intonation est parfois confondue avec le ton ; mais il est possible d'adopter quelques définitions, les plus appropriées à notre avis :

- Selon le Petit Robert (2014 : s.p), « *l'intonation est un nom féminin d'étymologie latine qui signifie la hauteur à laquelle est joué ou chanté un son (intonation fausse ou juste)* ».

C'est aussi le *ton qu'on prend en parlant, en lisant*. C'est encore *l'accent ou l'inflexion*.

- Dans 38 Dictionnaires et Recueils de Correspondance (Media Dico), « *l'intonation est le ton de la voix ; et le ton est le degré d'abaissement ou d'élévation de la voix ; c'est aussi l'intervalle entre deux notes consécutives de la gamme ; il désigne aussi la manière de s'exprimer, de se comporter (ton noble)* ».
- Quant au Petit Larousse Illustré (1991 : 969), il distingue entre ton et intonation. « *Le ton est la qualité sonore d'une voix liée à sa hauteur, à son timbre, à son intensité. L'intonation (du lat-intonare : faire retentir). C'est l'inflexion que prend la voix. (1991 : 533) En musique, le ton est la façon d'attaquer un son vocal permettant une émission juste* ».
- En Arabe, Al Moundjid fi Allougha wa Al Aalam (المنجد في اللغة والأعلام) explique:

نَبْرٌ : رفع صوته بعد خفض (المنجد، 1975 : 785)

تَنْغَمٌ : طرب في الغناء (Idem : 822)

التَّغْيِيمُ : التطريب في الغناء (Idem : 822)

التَّنْعَمُ : حسن الصوت في القراءة (Idem : 822)

Dans Lissan Al Arabe Libn Mandhour (2008 (لسان العرب لابن منظور), on trouve ceci :

« النَّبْرُ بالكلام: الهمز/الرفع. والنبر هو همز الحرف. ونبر المغنى أي رفع صوته عن خفض. والنبر عند العرب هو ارتفاع الصوت. والرجل النبار هو الفصحح البليغ ». (لسان العرب، 2008 : 204).

أما التَّغْيِيمُ، فنجد في الجزء الخامس: « نَعَمٌ / النَّعْمَةُ أي جرس الكلمة وحسن الصوت في القراءة وغيرها.

والجمع نَعَمٌ ونَعَمٌ. والنَّعْمُ هو أيضاً الكلام الخفي. والنَّعْمَةُ هي الكلام الحسن » (Idem : 415)

Toutes ces définitions se rapprochent et se complètent les unes les autres ; néanmoins, le sens lexical doit être accompagné d'un sens terminologique notamment avec les études récentes en phonologie et en phonétique selon Roger Lass, dans *English phonology and phonological theory*, en 1976. (Voir plus loin).

1-2-1-2 Sur le plan terminologique

Le ton et l'intonation sont « phonétiquement » définis ainsi dans les références précédentes :

- Pour le Petit Larousse Illustré, « *le ton est le niveau de hauteur ou la variation mélodique propre à une syllabe assumant dans certaines langues une fonction (chinois, vietnamien) distinctive analogue à celle du phénomène (1991 :969) l'intonation est le mouvement mélodique de la parole caractérisé par des variations de hauteur des voyelles et qui joue un rôle important dans l'organisation de l'énoncé oral* » (1991 :533)
- Le Petit Robert considère « *l'intonation comme étant la place attribuée au ton ou accent de hauteur* » (2014, s.p).
- Dans Encarta, « *l'intonation est la variation de hauteur qui joue un rôle essentiel dans le processus de compréhension d'un énoncé oral (l'accentuation, le rythme et l'intonation)* » (2009).
- La revue Allissan Al Arabi (اللسان العربي) cite à propos de l'intonation :

التنغيم: « هي تتابعات مطردة من مختلف أنواع الدرجات الصوتية على جملة كاملة أو أجزاء متتابعة، وهو

وصف للجمل وأجزاء الجمل وليس للكلمات المختلفة المنعزلة ». (رمضان محي الدين، 2001 : 98)

L'intonation : « c'est une suite de successions de différents degrés phonétiques sur une phrase entière ou des segments successifs. C'est une description de phrases, de séquences et non pas de différents mots isolés » (Notre traduction).

- Pour Jean Dubois et al., « *le ton est l'accent de force : la syllabe accentuée étant plus intense ; l'accent tonal (appelé aussi accent musical ou mélodique) consiste en une mise en relief d'une partie du mot par une élévation du son fondamental* » (2002 : 121). Pour lui, le ton souvent employé comme synonyme d'intonation, doit être réservé aux variations de hauteur (ton haut, moyen, bas) ; et comme synonyme de mélodie (contour montant, descendant...) qui affectent une syllabe d'un mot dans une langue donnée.

1-2-2 Valeur et importance de l'intonation

Le ton de la voix est un trait caractéristique, employé par les utilisateurs d'une langue. Il varie d'une langue à une autre au cours d'une communication : il n'est donc pas possible de le calquer. Une telle démarche causerait problème car une fausse transmission de l'intention du locuteur, sur un ton donné entraînerait une fausse compréhension.

La manière de prononcer apporte à la phonétique tous les phénomènes acoustiques significatifs dans la communication humaine et, constitue un facteur primordial de distinction sémantique même si les séquences syntaxiquement différentes ont les mêmes traits.

Le contour d'une intonation (contour tonal) est l'ensemble de caractéristiques mélodiques et morphologiques qui constituent l'unité de la phrase. (Dubois, 2002 :309). Le ton et l'intonation, faisant partie de ces phénomènes sont caractérisés par des phonèmes suprasegmentaux (Suprasegmental phonemes فونيمات فوق التركيبية) (voir 1-2-5).

Le ton est une activité propre à l'utilisateur. Il met en évidence un son ou une syllabe par rapport à ce qui l'entoure ; l'effet acoustique est alors : la hausse (loudness/raises/ علو). Cet accent - et son usage - diffère d'une langue à une autre. Certains l'utilisent pour distinguer entre les mots, à ce moment-là, il est considéré comme « phonème » et les langues sont considérées comme « langues à tons » (stress or tone languages / لغات نبرية) et celles qui ne l'utilisent pas comme distinctif des mots sont considérées comme « langues non tonatives » (non stress or non tone languages / لغات غير نبرية).

Partant de là, la plupart des langues sont dites « langues à tons » (intonation languages/ لغات نغمية) car elles utilisent la variation de hauteur mélodique de manière distinctive, d'où l'importance de ce phénomène dans la distinction des types de phrases (déclaratives, exclamatives, interrogatives...) déterminés selon la manière de lire toute la phrase.

A chaque fois qu'on change le ton de la voix, on comprend à travers cette performance, un sens donné, selon la hausse ou la baisse de la voix et selon l'ordre général des tons, des syllabes ainsi que l'effet de l'accent sur la prononciation.

Si on prend le cas de l'Anglais, l'intonation est due ici, à deux types de solécisme⁴ selon que l'énoncé soit affirmé ou non, et à des degrés d'accentuation et de baisse exprimées par Roger Lass, (1976 : 34) ainsi : « *strong/weak cluster distinction* ». Ceci est clair dans les phrases : interrogative, exclamative, négative et impérative que ce soit à l'oral ou à l'écrit ; et seuls, les linguistes ne les confondent pas. L'intonation est donc, un accent distingué que le locuteur place au début, au cours ou à la fin du propos. Dans chaque type, le degré est en fonction de la phrase et son contenu, de l'intention et de l'état psychique du locuteur.

L'intonation peut s'accentuer, s'abaisser, s'abaisser après être accentuée ou inversement. Elle s'accentue au début de la phrase pour plusieurs raisons :

4 - Solécisme : erreur grammaticale/solecism : grammatical mistake/لحن: خطأ في الإعراب/ اللسان العربي، عدد 22، 2000 : 49 ؛ كيشك، 2007 : 53) (Abd Ettouab عبد التواب، 1999 : 13).

- Donner un sens complet ;
- Donner l'impression d'implication ou de participation dans une situation donnée ;
- Elle est conçue pour faciliter la communication dans le quotidien tel que : quelle heure, est-il ? ou en commençant la phrase par : Oui.

Aussi, elle peut être due aux règles qui la régissent et que le locuteur doit respecter tel le fait de segmenter les phrases longues en unités, préciser sa situation lors de l'énonciation ou donner des informations importantes.

En arabe par contre, l'intonation fait partie du système linguistique qu'on ne peut négliger dans toute analyse visant à mettre au point et à maîtriser la relation entre l'énoncé apparent et le vrai contenu. Là aussi nous pouvons, à travers l'intonation, exprimer nos sentiments, notre point de vue etc., donnant une valeur aux syntagmes et à leur signification tel que le doute, l'assertion, l'indifférence et autres. Chacune de ces valeurs possède un type d'intonations couplées avec la structure de la phrase (qu'on ne change pas) pour tracer la portée sémantique visée.

Ainsi, une même phase peut prendre plusieurs sens selon sa prononciation et selon le type d'intonation qui l'accompagne puisque le contexte dans chaque phrase a un aspect conventionnel conditionné.

En français, on retrouve le même principe essentiellement concernant la phrase interrogative qui sera illustrée par des exemples (voir 1-2-3).

1-2-3 Ton et intonation dans différentes langues

- Encarta de l'an 2009, évoque plusieurs exemples de phénomène d'intonation dans les différentes langues, citons entre autres les langues celtiques et le Jukun.
 - Les langues celtiques (langues indo-européennes au sud de l'Europe centrale) présentent une intonation très variée. Prenons l'exemple du Gallois où l'accent porte sur la dernière syllabe des mots qui ont une intonation caractéristique. En irlandais l'accent porte sur la syllabe initiale.
 - Dans la langue Jukun (langue du Nigéria) un mot peut avoir plusieurs significations selon l'intonation avec laquelle il est prononcé, par exemple le mot kwi dit sur un ton haut signifie « couteau », sur un ton bas « poulet » et sur un ton intermédiaire « boulet ».
- D'autre part, dans certaines langues africaines Niger-Congo, les pronoms ne sont distingués que par la hauteur de leurs tons respectifs.
- Dans la langue chinoise, le degré de la voix et son ton constituent une partie intrinsèque du mot, leur valeur en tant que phonèmes équivaut à celles des voyelles ou

des consonnes ; tel le cas de « Van » qui peut prendre six sens totalement différents, selon le rythme et l'intonation : dormir, brûler, courageux, droit, jurer, poudre.

- De même pour certaines langues indo-américaines, pour le Norvégien et le Suédois où l'intonation est un critère de signification.
- En Espagnol, il ya un changement de fonction et de sens.

Exemple : termino, l'accent mis sur la première syllabe désigne « la fin », sur la deuxième syllabe, il désigne « je finis ».

- Les langues : Finlandaise et Tchèque mettent l'accent sur la première syllabe. La langue Polonaise, elle, le met sur l'avant dernière syllabe. Ceci est applicable aussi au Hongrois et au Swahili ⁵.
- En Allemand et en Anglais, l'intonation est à l'origine de la compréhension, particulièrement les dialectes où elle se manifeste chez les utilisateurs de ces langues comme phonème. La place de l'accent est libre ; on l'utilise pour distinguer les mots ou expressions par commutation.

Le cas de l'Anglais en est révélateur : « import », « present », « contract », « subject »..., si on met l'accent sur la première syllabe, le mot est considéré comme nom et sera considéré comme verbe si l'on met l'accent sur la deuxième syllabe.

Ceci ne concerne pas seulement la distinction entre le nom et le verbe mais il est parfois le seul critère de distinction sémantique tel le cas de « August » qui désigne le mois d'Août ou un nom propre si l'accent est mis sur la première syllabe, et signifie glorieux ou solennel, s'il est mis sur la deuxième syllabe. Cette distinction n'est pas toujours valable, même en Anglais car dans beaucoup de cas, l'impact n'est pas sémantique mais c'est l'habitude de prononcer d'une certaine manière qui fait que l'on n'accepte pas ce phénomène qui pourrait paraître étrange aux normes linguistique habituelles.

Pour Jean Dubois (2002), le français n'étant pas une langue à tons, l'accentuation est marquée surtout par une élévation de la voix ; l'accent de hauteur a alors une fonction démarcative. Le français s'est contenté -de ce phénomène- de la succession de séquences dans une phrase. Il a étudié les variations relevant de la morphosyntaxe : le plus souvent, on remarque que les variations par rapport à la norme sont dues soit à l'absence soit à l'ajout d'un élément syntaxique (ex : que).

5 - Swahili (s'écrit aussi swahéli) c'est aussi le kiswahili. C'est une langue bantoue parlée dans une grande partie de l'Afrique orientale et centrale. C'est une langue née à Zanzibar issue du dialecte local et constitué de mots utilisés par toute la communauté commerçante de l'Océan Indien (Arabe, Indien, langues africaines...) (Encarta, 2009).

- On le remarque surtout dans la structure interrogative : intonation et point d'interrogation, inversion du sujet et point d'interrogation ou la forme est-ce-que...et le point d'interrogation.
- Il faut toutefois, éviter d'alourdir la phrase : au lieu de dire c'est quoi la question ? on préférerait dire : quelle est la question ? ou : de quoi s'agit-il ?
- Dans la forme négative : il ne faut jamais oublier le «ne», il faut aussi vérifier sa place selon le sens à donner. Ex : « il ne pourrait même pas courir dimanche » est totalement différent de : «il pourrait même ne pas courir dimanche ».
- Les paronymes aussi, pourraient porter à confusion : «habilité/habileté» seule une bonne prononciation pourrait les distinguer.
- Sans oublier l'utilisation du principe de parcimonie ou d'économie des moyens, pour un même résultat. Ex : « il n'y a personne qui sait ». Peut facilement être remplacé par : «personne ne sait».
- En arabe, pour certains, il n'ya aucune relation entre l'accentuation des mots et leur sens, et c'est-pour eux- l'une des caractéristiques de cette langue.

Assayed, Abd AlHamid السيد عبد الحميد (2004 : 50), donne l'exemple suivant: فَعَلَ l'accent est mis sur la première syllabe, si on ajoute فَعَلْتُ / تْ، l'accent sera mis sur la deuxième syllabe, cependant l'accent mis sur les phrases et les groupes énonciatifs est plus important. Ce phénomène dépend ici de la morphologie et du schème et non de la manière de le prononcer.

- Pour d'autres, tel Ramadan Mohieddine رمضان محي الدين (2001 :54), l'intonation rencontrée généralement dans les dialectes comme critère distinctif de sens est retrouvé en arabe classique mais, sans préciser si elle est la même que celle des dialectes, puisqu'elle n'a jamais été étudiée en tant que telle. Plus tard, dès le premier siècle Hegire des études linguistiques dans ce domaine, consacrées aux textes religieux, ont permis d'évaluer le vrai sens qui devrait être respecté notamment dans la récitation du coran et dans la prosodie caractérisant les textes poétiques. Ces textes très riches en leur syntaxe et leur lexique, une fois compris, on peut en apprécier le sens.

Mais ces études restent insuffisantes puisqu'à l'oral comme à l'écrit, on ne parvient au vrai sens qu'en appliquant les règles d'intonation lors de l'étude de ces textes ; tel :

قول عمر ابن أبي ربيعة:

عدد النجم والحصى والتراب

ثم قالوا: تُحِبُّهَا؟ قلت: بهرا

L'intonation dans la diction convenable à l'interrogation a remplacé 'أ' car à l'origine c'était 'أْتَحِبُّهَا'.

- Pour les versets coraniques, les exemples sont très nombreux et très révélateurs, citons entre autres.

﴿ يَا أَيُّهَا النَّبِيُّ لِمَ تُحَرِّمُ مَا أَحَلَّ اللَّهُ لَكَ تَبْتَغِي مَرْضَاتَ أَزْوَاجِكَ وَاللَّهُ غَفُورٌ رَحِيمٌ ﴾

(سورة التحريم/الآية 1 الجزء 28)

نلاحظ هنا استفهاماً محذوفاً، والأصل فيه: أتبتغي مرضاة أزواجك؟

1-2-4 Types et catégories d'intonation

Se référant à Assayed Abdelhamid, (2004 :52) et comme il a déjà été cité, nous distinguons deux degrés phonétiques (voice-pitch) : le ton (tone/نغمة) où les différents degrés du son agissent sur le mot ; et l'intonation (intonation/تنغيم) où les différents degrés du son sont distinctifs au niveau de la phrase : c'est donc une description de phrases ou de séquences de phrase et non pas de mots isolés.

Selon qu'il s'agisse de langues à tons ou non, on rencontre des types de tons communs, tel le cas de ton ordinaire qui est linéaire (plat, moyen) utilisé dans la plupart des cas ; le ton accentué (haut/élevé) et le très haut ton qui désigne un ordre, une exclamation, une opposition, une concession, enfin le ton bas qui marque la fin de la phrase.

Les tons varient aussi selon leur stabilité : ils peuvent être :

- Linéaires ou plats (level tones/نغمات مستوية) s'ils sont statiques.
- Ascendants ou montants (rise tones/نغمات صاعدة) s'ils s'élèvent vers le haut.
- Descendants ou bas (fall tones/نغمات هابطة) s'ils baissent vers le bas.

Ils sont conventionnellement représentés par des flèches (↑ , ↘ , →) ou par des signes +/-

Ils peuvent aussi être : Montants-descendants à la fois « Rise-fall tones نغمات صاعدة/هابطة » s'ils changent de type dans les deux sens, c'est -à-dire vers le haut puis vers le bas ; ou encore descendants-montants « fall-rise tones نغمات هابطة/صاعدة » si le changement de type se fait dans les deux sens : vers le bas puis vers le haut.

- Quant à l'intonation, la majorité des langues l'utilise de manière distinctive dans la différenciation des sens car, le phénomène peut passer d'une phrase déclarative à une phrase exclamative, émotive ou affirmative, sans pour autant changer la forme des mots qui la constituent. Puisque, d'une manière générale, les types d'intonation dépendent de leur fonction. Si nous prenons le cas de l'interrogation, nous constatons que la forme la plus révélatrice en français est l'interrogation totale qui porte sur toute la phrase retrouvée dans la langue courante (est-ce que....forme interrogative) remplacée par une structure de la langue soutenue (inversion du sujet) ou par l'intonation dans la langue familière où elle se manifeste par la voix qui monte.
- En arabe par contre, (idem : 50) la phrase "حضر محمد" par exemple, peut être prononcée sur plusieurs tons et donc changer de type d'intonation et même de sens. Elle peut être exclamative si le ton est montant (du bas vers le haut), ou affirmative si elle est prononcée sur un ton plat, assertive si le ton est ascendant- descendant, bien que l'ordre de ses éléments soit le même dans les trois cas.
- En Anglais, l'intonation est la voix du locuteur (à ses différents niveaux), selon le type de phrases et selon les différents syntagmes qui montrent la hausse ou la baisse du ton. Dans l'exemple : « He lives here ». Si cette phrase est prononcée sur un ton descendant, cadencé⁶, elle représente une phrase affirmative ; elle sera exclamative si on la prononce du bas vers le haut, donc sur un ton ascendant.

D'ailleurs, on a constaté que chaque langue disposait de « formes types » d'intonation (intonational forms/ نماذج من أشكال نغمة).

En arabe, elles sont en nombre de 06, d'après Assayed Abdelhamid et qui sont en relation avec la hausse et la baisse de la voix.

1- Ton descendant large/ ample	1- نغمة هابطة واسعة
2- Ton descendant moyen	2- نغمة هابطة متوسطة
3- Ton descendant étroit/restreint/ étouffé	3- نغمة هابطة ضيقة
4- Ton ascendant large	4- نغمة صاعدة واسعة
5- Ton ascendant moyen	5- نغمة صاعدة متوسطة
6- Ton ascendant étroit	6- نغمة صاعدة ضيقة

6 - Cadence : le relâchement, la descente de l'intonation qui marque la fin d'une unité linguistique (mot, syntagme, phrase) à un rythme régulier. (Dubois, 2002 :73)

Il y a aussi un ton qui n'est ni montant ni descendant mais rencontré lorsqu'on marque une **pause** ; celle-ci comme terme, signifie un arrêt pour un temps court avant d'avoir terminé la phrase permettant de respirer avant de reprendre la lecture (ou la récitation si le texte est religieux). Elle correspond à la virgule, ou au point-virgule à l'écrit ; du moment que « *l'intonation est transcrite par la ponctuation* » (Dubois, 2002 : iii).

Ce type est très courant dans la citation des versets coraniques, dans la diction, dans les représentations théâtrales.

La pause diffère du **mutisme** (السكينة) qui se déroule sans respirer, et aussi de l'**arrêt**

(القطع) qui marque la fin d'une citation.

- Dans les langues occidentales, les études linguistiques menées dans ce sens, ont révélé l'existence de formes proches de celles citées en arabe.

1-2-5 Niveau linguistique

Concernant le niveau linguistique, l'intonation fait partie du niveau suprasegmental. Celui-ci qualifie des éléments qui ne sont phonologiquement pas segmentés, mais qui agissent sur plusieurs segments de la phrase ; de même pour l'accent.

La plupart des études menées sur l'intonation sont basées sur le choix d'un niveau donné de la prononciation, et sur un ton donné-au sein de ce niveau- chez un individu. La diversité des individus sur ce plan, reste une barrière devant la généralisation et la normalisation des résultats obtenus.

Quel que soit le registre de langue utilisé, et quel que soit le niveau linguistique abordé, l'intonation a un rôle phonétique distinctif et une fonction sémantique. Ceci est remarquable dans la diction théâtrale classique ou dialectale qui montre que le choix d'un niveau de prononciation ne fait que confirmer les résultats obtenus. Jean Dubois dit que « *dans la linguistique fonctionnelle, le phonème est une unité (discrète) du rang phonématique et la courbe d'intonation est, à ce niveau, non segmentable. En revanche, dans la linguistique distributionnelle, la courbe d'intonation est segmentable en morphèmes distincts les uns des autres* » (2002 :354). Aussi « *la linguistique américaine utilise plutôt la notion de morphème intonatif ou suprasegmental pour décrire les courbes d'intonation. La partie de la phonologie consacrée à l'étude de traits suprasegmentaux étant la prosodie* » (2002 :413) (voir 1-3).

1-3 Termes, notions et concepts en relation avec l'intonation

1-3-1 Termes, notions et concepts

Il est important de définir quelques termes, notions et concepts qui se rapportent à l'intonation particulièrement les **intonèmes**: thèmes-rhème, le clivage, la focalisation et autres notions de la macrosyntaxe.

La **macrosyntaxe** opère sur le discours oral ou écrit (articles journalistiques, pièces théâtrales...). C'est une unité de rang supérieur ou égal à la phrase simple, règle et modèle de description des enchaînements. Cependant, dans la macrosyntaxe, l'unité centrale n'est pas la phrase : il y a une concurrence entre la phrase (comme unité abstraite) et l'énoncé (étant une réalisation singulière de la phrase).

La macrosyntaxe s'oppose à la microsyntaxe qui est tout ce qui est sous la phrase comme structuration (distribution, sélection, construction verbale...). Masseron Caroline (2012) cite dans ses cours trois principales écoles de macrosyntaxe :

-L'école de Berrendonner (entre 75 et 81 jusqu'aujourd'hui) : on lui doit notamment la notion de clause en microsyntaxe, et celle de la période en macrosyntaxe (voir plus loin).

-L'école de Claire Blanche-Benveniste (Aix- en-Provence/Gars/) : ses travaux ont essentiellement porté sur les corpus oraux.

-L'école de Avanzi et de Grespi (Florence) : elle porte sur la linguistique textuelle (information, analyse thématique...)

Leur but commun est la réalisation effective des énoncés et de l'encodage du discours qui constitue le niveau inférieur de structuration (microstructure phrastique : lexique, syntaxe...) en parallèle avec le niveau supérieur (macrostructure : encodage de la structure en général) et le niveau intermédiaire (cohésion interphrastique : phénomènes d'enchaînement et de rupture).

- **Thème-rhème** : (théma, du grec : ce qui est posé, du latin : mot)

- Sa définition morphologique est la suivante :

Le thème est un ensemble constitué par un radical et ses affixes de formation sans les désinences. L'exemple suivant l'illustre : la forme, finissons le thème est fin-iss- composé du radical fin et du suffixe inchoatif- iss-.

- Sa définition sémantique :

Du nom latin théma provenant du mot grec se traduisant par « ce qui est posé ». C'est ce dont on parle.

La linguistique anglophone emploie le terme de « **topic** ».

Rhème : du grec ancien, rhéma qui est le mot, le parlé.

Le thème s'oppose au rhème qui est le commentaire ou le propos ; c'est l'information nouvelle apportée par l'énoncé ; c'est ce que l'on dit du thème. Tous deux font la fonction communicative. Illustrons ceci par un exemple :

Ta grand-mère	fait du vélo
Thème (connu par le locuteur et son allocutaire: sujet, cod ...)	Rhème (l'information nouvelle dans une phrase, elle sert à préciser le thème)

Le thème peut être aussi l'élément sur lequel porte l'interrogation ; le thème est ce que cette interrogation présuppose acquis.

- **La focalisation** est aussi importante. Le mot « focus » vient de l'anglais : focus, lui-même issu du latin « **focus** », c'est une nouvelle information, la plus importante dans une phrase marquée par un accent et souvent placée plus tard. En français, le focus ne doit pas être le premier syntagme ni un clitique.

Ex : qui l'a fait ? → c'est moi (moi, étant le focus).

Pour Jean Dubois (2002 :484-485), le groupe tonal est une unité d'intonation et c'est l'accent tonal ou accent de hauteur : il l'appelle «focus ».

La focalisation est en relation étroite avec **le clivage** caractérisé par la structure : c'est...qui ou que (j'aime le chocolat. On obtient : c'est le chocolat que j'aime).

Le clivage est défini par Jean Dubois, ainsi : « *En grammaire générative, le clivage est une opération d'enchâssement d'une relative ou d'une complétive dans une phrase matrice, accompagné de l'extraction d'un des syntagmes nominaux de cette relative* » (2002 :440)

Toujours à propos de la focalisation et du clivage, S .Dick (1989) distingue plusieurs types de focalisation selon le point de vue communicatif (completive -1-, replacing -2-, expending -3-, restricting -4-, selecting -5-). Injoo cho-john montre qu'en français, la construction clivée peut être utilisée non seulement pour la correction mais aussi pour compléter l'information et pour sélectionner une des informations.

Les deux types de focalisation additif -3- et restrictif -4- sont marqués en français lexicalement ou par des morphèmes spécifiques : aussi, seulement, ne.....que.

- Jean Michel Adam dans *Linguistique Textuelle* (2008), va dans le même sens, se reposant sur les travaux du deuxième cercle de Prague⁷ concernant l'ordre des mots dans la phrase. Selon la théorie de « la perspective fonctionnelle de la phrase et de la dynamique communicationnelle », un syntagme nominal ou verbal peut recevoir de façon indépendante du découpage en constituants syntaxiques- une focalisation ou valeur informative différente. En fonction de sa place dans la « dynamique de la phrase » et de sa « visée communicative », une unité est dite thématique ou rhématique.
- Le rhème, ce que l'énoncé avance de nouveau, ce que l'on note parfois par le terme de « focus » et qui en motive l'énonciation car il est focalisé au foyer de l'information.
- La question de focalisation dans le groupe nominal se trouve au niveau de la phrase et dans les enchaînements qui font la textualité. C'est ce que l'on trouve chez Jean Dubois qui détaille les intonèmes : thème-rhème et leur relation avec la focalisation. Pour lui, le thème, le groupe le plus à gauche, est le point de départ de l'énoncé (vu par l'énonciateur). Il est moins informant car il est inscrit dans le cotexte ou dans le contexte. Le rhème, le groupe le plus à droite, correspond à ce qui est dit du thème : c'est l'élément phrastique posé comme le plus informant, celui qui fait avancer la communication. Ce découpage des énoncés permet de rendre compte des constructions emphatiques (voir plus loin) qui associent un présentatif. (il ya, voici, c'est) ou un verbe (a, est) ou un pronom (il, y) ou encore un déictique (c', (i) ci) et un relatif par extraction-clivage (c'est.....qui/que).

Le rhème placé en position thématique est ainsi focalisé. La phrase clivée met en valeur le rhème. Ceci est généralement exploité pour attirer l'attention, particulièrement dans le discours politique et publicitaire.

- La construction passive est un autre moyen de thématiser ou rhématiser différents groupes sémantico-syntaxiques.

« A l'écrit, la ponctuation automatise syntaxiquement la phrase du moment qu'elle constitue la transcription de l'intonation » (Dubois, 2002 : 422).

Dans ce sens, *Noam Chomsky*⁸ trouve que c'est la structure superficielle qui décide, à

7 - Cercle de Prague ou école de Prague : Cercle linguistique fondé en Tchécoslovaquie (Tchéquie et Slovaquie en 1926, par Vilem Mathésius. Aujourd'hui on étudie sur ces bases : *Jacobson* (dynamique des langes, linguistique fonctionnelle), Mathésius-Troubetzkoy (fonctionnalisme).

8 - Chomsky (Avrom Noam) : linguiste américain, Philadelphie, 1928. De l'école distributionnaliste. Il propose un modèle transformationnel : simplicité et puissance descriptive et explicative. Il introduit les concepts de grammaticalité, de créativité, de structure profonde (syntaxique, générative, implicite) et de structure superficielle.

travers l'intonation de la voix, de la nature des nouvelles informations qui constituent la phrase, aussi de ce qu'elle contient comme présupposés. Cette nouvelle information est appelée « foyer », centre d'intonation de la phrase ; le présupposé étant, implicitement, la phrase.

Intonème : Selon Jean Dubois, on appelle intonème, chacun des ensembles, des traits réalisés sur les points clefs. C'est l'unité distinctive d'intonation au niveau de la phrase. On peut caractériser les deux phrases, assertive et interrogative, par l'existence de deux intonèmes différents, en particulier la courbe montante de l'interrogative (2002 :310). De son côté, Bassam Baraké بركة بسام (1985), a distingué entre intonème en tant qu'unité intonative (وحدة تنغيمية) et tonème en tant que phonème tonal (فونيم نغمي).

Prosodie : Elle étudie les traits suprasegmentaux, c'est-à-dire les éléments phoniques qui accompagnent la transmission du message et qui ont aussi une fonction distinctive (l'accent, le ton et l'intonation) ainsi que la durée des phénomènes d'un point de vue phonologique. (Dubois, 2002 :354).

Emphase : en syntaxe transformationnelle, l'emphase désigne un accent particulier porté sur un constituant de la phrase. Il peut se trouver représenté uniquement au niveau phonologique (intonation particulière frappant un mot de la phrase) mais aussi par des constructions syntaxiques. (idem : 231)

Contour de l'intonation (contour tonal) : c'est l'ensemble de caractéristiques mélodiques qui constituent l'unité de la phrase (idem : 309)

Clause : c'est une unité communicative, énonciative et grammaticale de courts segments langagiers qui se tiennent dans la dépendance les uns des autres. C'est aussi un îlot de connexité relationnelle (la relation étant le fait qu'un élément gouverne un autre élément, comme le mot soleil -recteur- qui appelle le déterminant le -régé-). Ce terme est relié à un autre : la **période** qui caractérise la rhétorique oratoire. Ici, la phrase est un mouvement oratoire ou une unité de discours complexe, d'une certaine longueur et qu'on associe à un contenu, un raisonnement...

A ce propos, Jean Dubois dit qu' « à la fin d'un nombre de phrases, ou d'une phrase, les mots peuvent être disposés de manière à réaliser un certain rythme quantitatif, tonique ou accentuel. Les clauses rythmiques sont fonction des accents toniques de mots ou de suite de mots » (2002 : 360).

1-3-2 Fonctions de l'intonation

Dans la plupart des cas, les auteurs attribuent à l'intonation trois fonctions, rarement les mêmes ; nous nous baserons ici sur les études de Fonagy cité par Flambeau (2003). Là il évoque :

- La **fonction expressive** (Modèle classique de Karl Bühler 1934), à rôle lexical (colère, joie, doute...)
- La **fonction appellative** (ou d'appel) – Faure 1962. C'est un modèle impressif (question, ordre, appel...).
- La **fonction représentative**, à rôle syntaxique.

Ceci offre un cadre convenable pour la discussion des fonctions de l'intonation, tout en sachant que ce cadre risque d'être à la fois trop large et trop étroit pour l'analyse fonctionnelle de l'intonation. Faure assigne à l'intonation les trois fonctions ; toutefois, contrairement à Bühler, chez Faure l'expression des émotions fait partie de la fonction appellative.

Di Cristo (2004), Dubois (2002), et Léon et Fonagy (2003) trouvent que les intonèmes **impressifs** sont étudiés en référence aux intonèmes continuatifs et conclusifs. En français, les deux phrases « il vient » et « il vient ? » s'opposent uniquement par le fait que l'interrogation au terme de la phrase soit une augmentation rapide de la fréquence fondamentale, tandis que la réalisation de l'intonème affirmatif met en jeu le processus inverse. Au plan **expressif**, les intonèmes de niveau expressif s'associent aux intonèmes du niveau représentatif essentiellement sur l'axe paradigmatique. Les morphèmes intonatifs expressifs peuvent être apparentés aux unités lexicales, même après filtrage de la parole, on continue à en reconnaître le signifié, par exemple le doute, la surprise, etc. C'est ce que l'on trouve chez Ahmad Kichk, أحمد كيشك, (2007 :102).

Les fonctions d'intonation sont étroitement imbriquées et le système ternaire –déjà cité– n'est pas toujours maintenu :

- Milan Romporel (1973), distingue les fonctions démarcative (intonation+/- terminale) modale, interrogative (+/-) et émotive (+/-).
- Pour Herbert Pilch (1972), l'intonation peut jouer un rôle morphosyntaxique ou marquer le genre du discours ou encore caractériser le locuteur et son groupe social.
- Marie-Christine Hazaél Massieux (1983), propose les fonctions d'intégration, de segmentation et de signification. (Fonagy, 2003, s.p)

La fonction segmentatrice et démarcative

L'articulation prosodique du message est la condition fondamentale de l'interprétation. La démarcation des unités discursives ou la structuration du discours est, selon Gleason 1965, Frantis et Danés 1960, la fonction primaire de l'intonation ; la distinction des modalités est la deuxième.

- La structure informationnelle de l'énoncé (Perrot, 1978) séparée en deux parties : l'une est le thème, l'autre le propos.
- L'intonation de la fin de l'énoncé peut marquer les limites de l'énoncé tout en suggérant que l'énoncé est un élément d'une unité plus large, désignée par les termes de « syntagme rhétorique » (Von Essen, 1976) ou « unité macro-syntaxique » Blanche-Benveniste (1975 et 1990), Deulofeu (1977), et Berrendonner (1999). (idem, : s.p)

D'autre part, la mise en relief d'un élément est connue en termes de culmination, d'emphase, d'accentuation, de focalisation ou de contraste.

La fonction dite culminative ou emphatique dirige l'attention à l'aide de l'accent et de l'intonation sur tel ou tel mot de l'énoncé. La segmentation elle-même, avec ou sans pause, peut être un moyen de mise en relief. « Fonagy I dit que Michel Martins-Blatar oppose l'intonation segmentatrice emphatique à l'intonation neutre, donc l'arc est censé relier thème et propos » (idem :s.p). En outre, au delà de la phrase, en « macrosyntaxe », le mouvement mélodique (niveau élevé, montée tonale) met en relief les passages essentiels (les foyers) du message et, relègue à l'arrière plan, par des mouvements opposés (niveau moyen, mélodie statique) d'autres parties du texte. Il faut donc, aussi, tenir compte de l'inverse de l'emphase : de la réduction du « poids sémantique » qui va de pair avec une réduction du « poids phonique ».

Quant à la **fonction grammaticale** de l'intonation, l'ouvrage précédent évoque des points de vue très différents : selon Leonard Bloomfield (1933), les intonations sont « *des formes socialement effectives, sans être distinctives* ». Par contre Kenneth Picke (1945) refuse catégoriquement une fonction grammaticale à l'intonation. Elle distingue « *des attitudes d'énonciation et non pas des types grammaticaux des énoncés* ». David Crystal (1969) va encore plus loin dans ce sens : « *parler d'une fonction grammaticale de l'intonation, en face de l'attitude est une absurdité théorique* ». De son côté, Dwight Bolinger (1986), n'évoque pas la fonction grammaticale de l'intonation car « *l'émotion domine l'intonation* ». C'est ce qu'on retrouve chez Ahmad Kichk (أحمد كشك, 2007 : 53).

1-4 l'intonation et les différentes disciplines

En linguistique générale, c'est-à-dire l'étude transversale du langage sans s'attacher à une langue en particulier, on procède à une étude à plusieurs niveaux ; l'un d'entre eux étant l'intonation qui fait appel à plusieurs disciplines dont les plus importantes sont résumées ainsi :

- La phonétique qui est l'étude des sons par l'appareil phonatoire. En phonétique, Jean Dubois appelle « intonologie », l'étude de l'intonation.
- La phonologie qui est l'étude des phonèmes d'une langue donnée.
- La morphologie qui est l'étude de la structure interne des mots.
- La lexicologie qui est l'étude du lexique d'une langue donnée.
- La syntaxe qui est l'étude de la composition des mots en phrases et propositions.
- La sémantique qui est l'étude des mots et des énoncés, de la signification littérale des phrases et des propositions.
- La stylistique qui étudie les procédés du discours dans leur contexte.
- La pragmatique qui est l'étude des éléments d'énoncé dont le sens n'est perçu qu'en contexte.

Ce qui nous intéresse ici est la réalité physique (le son) et la prestation linguistique qui diffère d'une langue à une autre et qui donne lieu à des différences de sens (les phonèmes), d'où l'existence de deux disciplines : la première étant la phonétique qui étudie les sons (acoustique : qui s'intéresse aux propriétés physiques des ondes, auditive : qui est la perception, et articulatoire : qui est la production par l'appareil vocal humain, comme les poumons, les cordes vocales, les organes mobiles résonateurs), la deuxième étant la phonologie qui étudie les phonèmes. Ces derniers étant la plus petite unité linguistique constituée d'un ensemble de traits distinctifs, performants. Cette unité est non porteuse de signification mais susceptible de produire un changement par commutation dans la structure linguistique ou dans son contexte.

Des études détaillées aux laboratoires de phonétique ont été menées pour comprendre la nature physique du son, de la voix... Nous prenons l'exemple des études d'Etienne Emerit, en 1977 menées au laboratoire de phonétique à l'Université d'Alger. Dans l'étude des sons du langage, la chaîne de communication verbale est résumée ainsi : (schéma en annexe 1). Une communication suppose à un moment donné, un locuteur (la partie émettrice ou la source) et un auditeur (la partie réceptrice).

- Le premier maillon du schéma est le cerveau du locuteur qui élabore sa pensée.
- Le deuxième maillon est la transformation de cette pensée en langage.

Ces deux premiers maillons sont du domaine de la linguistique.

- Le troisième maillon est la transformation du langage pensé en langage articulé ; son explication fait appel à la physiologie. Elle est du domaine de la phonétique articulatoire ; et également du domaine de la phonétique acoustique.
- Le quatrième chaînon est la transmission des ondes complexes de la parole, depuis l'appareil phonateur du locuteur jusqu'à l'oreille de l'auditeur. Ce chaînon est du domaine de la phonétique acoustique.
- Le cinquième chaînon est la succession de transformations subies par les sons vocaux depuis l'oreille de l'auditeur jusqu'à son cerveau. Leur explication fait appel à quelques notions de physique (vibrations du tympan, décodage du son par les résonateurs de l'oreille interne) et de physiologie (transformation des vibrations mécaniques en flux nerveux). Il est aussi du domaine de la phonétique acoustique.
- Le sixième et dernier chaînon est la transformation du flux nerveux en pensée : C'est cette dernière transformation qui permet à la pensée du locuteur de se transmettre à celle de l'auditeur. Ce chaînon est du domaine de la linguistique.

Sur un oscilloscope, apparaît sur l'écran un oscillographe qui traduit ce phénomène. Il participe à la phonation et engendre le mouvement le plus naturel qui soit, le mouvement sinusoïdal ; car une telle perturbation met l'air en mouvement. Ceci se constate lors de l'intonation. D'ailleurs, celle-ci est une phonétique qui signifie le degré d'effort fourni pour prononcer une syllabe ou une séquence. L'accentuation est due à l'augmentation de la quantité d'air propulsée des poumons vers l'extérieur, à longueur (length) et au degré de la voix (pitch) qui est due à l'augmentation de l'activité musculaire au niveau du larynx lors de la prononciation de l'accent.

Ceci a toujours été appliqué en orthoépie (phonétique normative/التجويد) sans pour autant être objet d'étude proprement dite, jusqu'aux dernières années avec l'apparition de la phonétique et la phonologie où on a éclairci ce phénomène.

Assayed Abdelhamid (2004 :61) a montré que l'opération la plus importante dans la production langagière était la respiration car, la plupart des sons phonétiques sont dus à un courant d'air (avec un début et une fin sur lequel on pourrait agir, en le segmentant à différents niveaux).

- D'autre part, au cours des dix dernières années, les études prosodiques ont suscité un engouement hors du commun, qui a gagné non seulement les domaines couverts par les sciences du langage (phonologie, syntaxe, sémantique, pragmatique), mais

également des disciplines apparentées comme la psycholinguistique, la neurolinguistique, le traitement automatique des langues...

- La matérialité des systèmes prosodiques est, d'après Albert Di Cristo (2004), de nature pluri paramétrique, car elle se rapporte aux variations concomitantes des trois paramètres physiques fondamentaux que sont la fréquence fondamentale (F.O), la durée et l'intensité. Plus précisément, la matérialité des systèmes prosodiques fait référence à un ensemble de phénomènes concrets qui concernent à la fois la production, la transmission acoustique et la perception de la prosodie dans les diverses manifestations de la parole. Le tableau résume les correspondances élémentaires que l'on peut établir entre ces faits et les entités abstraites qui participent à la construction des structures prosodiques.

Caractéristiques abstraites		Caractéristiques concrètes mesurables (aspects physiques et sensoriels)		
Lexicales	Supra lexicales	Production (physiologie)	Transmission (acoustique)	Perception (audition)
Quantité	Temps/ pauses	Chronométrie des gestes articulaires	Durées des événements et des silences	longueur
Accent lexical	Accents supra-lexicaux - rythme	Effort articulaire	(F.O), spectre, amplitude, durée	Mélodie, intensité, timbre, longueur
Ton	Intonation	Activité musculaire Activité respiratoire	F.O	mélodie

Ce tableau est récapitulatif de ce qui a été avancé précédemment. On remarque le lien entre les caractéristiques abstraites et leur concrétisation sous forme d'aspects sensoriels physiques mesurables qui sont accueillies sous forme de mélodies à intensité et longueur différentes. Aussi, nous remarquons que, dans le ton, l'accent est lexical sur le mot, par contre dans l'intonation l'accent est au delà du mot, et entraîne un rythme particulier.

A tout ceci, s'ajoutent les apports du cognitivisme à la communication, vu que les évolutions récentes dans la recherche de l'émergence du cognitivisme en psychologie - notamment sociale- de la communication ont permis progressivement de faire triompher l'idée que l'émetteur comme le récepteur avait une activité cognitive fondée sur un avant, un pendant, un après et un sur un jeu de motivation. (Alain Trognon / Janine Larrue, 1994 : 26).

Pour ce qui est du premier point (un avant) il est lié aux savoirs, croyances, attitudes et compétences de l'individu : l'ensemble des informations qui composent le système cognitif. Le second point (un pendant) est lié aux raisons, aux mécanismes d'interaction et aux résultats

observés, quant au troisième point (un après), il est lié aux effets à moyen et long terme de l'interaction sur l'organisation des informations constituant le système cognitif.

Claire Blanche-Benveniste a travaillé des années sur l'approche cognitive des relations entre les énoncés.

- Notons que l'intonation est en relation étroite avec le rythme et l'émotion qui régissent le débit et la fluidité dans un discours. Ceci est constaté clairement en arabe où le coran psalmodié (récité en groupe et à haute voix), les chants religieux et la musique islamique empruntent au système musical arabe, son rythme (الإيقاع).

1-5 Interprétation de l'intonation

Comme nous l'avons mentionné, tous les travaux des laboratoires de langue, les comptes rendus des colloques, les articles de revues indexées, tous les sites consultés, abordent l'intonation sur le plan linguistique, évoquant les différents aspects, mais sans parler de son interprétation d'une langue à une autre, notamment pour les deux langues qui nous concernent. Nous nous contenterons donc, de notre travail personnel tout en ayant recours aux données théoriques.

1-6 Conclusion

Comme nous venons de voir, chaque langue a ses propres caractéristiques la rapprochant ou la distinguant des autres. Tout phénomène de cette langue dépend de ses utilisateurs qui contribuent à sa richesse, étant donné que la richesse d'une langue provient toujours de sa richesse en éléments linguistiques (grammaticaux, lexicaux, phonétiques, ...); et tout jugement est tiré de ce qui existe réellement dans la langue objet d'étude et de l'usage des peuples qui lui tracent les différents aspects toujours en perpétuel changement. L'un de ces aspects est l'intonation nouvellement abordée comme visée linguistique : le problème est que les caractéristiques qui lui sont accordées sont très diverses et différent selon les langues et selon l'angle d'étude (transcription, apport sémantique, niveau phonétique, etc.).

L'intonation, l'un de ces éléments qui, contrairement à ce que l'on pense, et très distingué vue ses fonctions linguistiques et sa relation avec les autres sciences qui font d'elle un phénomène méritant d'être objet d'étude.

D'ailleurs, Assayed, (2004 :68) pense que l'intonation se distingue de la ponctuation par la vie, la dynamique et la position sociale, mais elle aurait peut être la capacité de partager avec elle la possibilité de perdurer, d'être restituée et ré expérimentée, d'aller au-delà des limites spatio-temporelles avec l'invention des moyens d'enregistrement différents et l'essor pris par les moyens de communication à partir desquels le texte préserve les caractères physiques, sémantiques et sociaux de l'intonation.

C'est ce qui est applicable à notre cas car, le corpus choisi est un enregistrement d'un discours oral.

Chapitre deuxième
Corpus d'étude et cadre pratique

2-0 Introduction

Pour concrétiser ce qui a été avancé dans la partie théorique, nous allons procéder à une étude d'un discours oral, et plus précisément l'intonation dans un discours oral du politique, ayant pour corpus celui prononcé à l'ONU par le président palestinien Mahmoud Abbas le 23/09/2011 (adopté le 13/12/2013), ainsi que son interprétation vers le français.

Pour le discours d'arrivée, nous avons celui qui a été diffusé sur France 24, en direct et en synchronie avec l'ONU (à New York), avec son interprétation en français -toujours en direct- et dans son intégralité. Cette interprétation pourrait donc passer pour originale, et constituerait un support pour l'étude de l'intonation dans ce discours, du moment que l'interprétation originale de l'ONU vers le français nous a été inaccessible. Notre corpus est donc un enregistrement à partir du site de France 24.

Comme nous sommes en présence d'un corpus enregistré sur CD (voir annexe 2), nous effectuerons une étude sur l'intonation repérée dans la langue d'origine (arabe soutenu) et la langue cible (le français courant). Cette distinction de niveau de langue est due au fait que ce discours, avant d'être prononcé à l'ONU, a été préparé, rédigé dans une langue classique, puis écrit (sur papier), prenant en considération les paramètres politiques, sociaux, sociolinguistiques..., et ce dans une visée pragmatique s'appuyant sur le désir que la Palestine soit officiellement reconnue comme membre à part entière et que la pratique illégale de la politique israélienne soit à nouveau dénoncée. Les propos sont bien choisis par le président. L'interprète voulant suivre le même rythme, n'a pas le temps de choisir ses paroles : le français courant prend le dessus dans son interprétation.

2-1 Méthodologie

Pour que le message à visée déterminée soit bien transmis, l'intonation jouera –à notre avis- un rôle important. Quant à son interprétation, nous nous attendons à la trouver mais elle n'est peut être pas la même, ou pas aux mêmes endroits, vues les divergences dans la nature et l'origine de ces deux langues, comme il a été montré dans la partie théorique.

Pour ce faire, nous avons procédé à des écoutes très répétées du discours original dans son intégralité, puis nous l'avons, pour plus de clarté et de précision, compartimenté en séquences de dix minutes environ selon l'importance et la longueur des phrases ; et ce, pour repérer les intonèmes qui s'avèrent les plus pertinents.

Pour plus de précision, toujours dans sa langue d'origine, et pour se focaliser sur l'intonation, nous nous sommes référés à plusieurs chaînes arabes ou en langue arabe (Al Arabia, Al Jazeera, Al Hurra, Russia Today version arabe, etc).

Cette diversité de chaînes s'est imposée car, ces dernières se tracent des lignes politiques différentes et par conséquent, diffusent -souvent en différé- des segments de discours interprétés pour la plupart en anglais et ce, selon leur importance pour chacune d'entre elles ; d'un autre côté, on s'y est référé, pour éviter toute confusion ou toute interférence de langue en écoutant le discours interprété en français.

Nous sommes, ici, en présence d'un discours de 32 minutes 28 secondes (min. / sec.), mais l'enregistrement dure 42 minutes 35 secondes puisqu'il a été enregistré à partir d'une « Edition Spéciale » sur France 24, avec une entrée de la présentatrice. Trente deux secondes après, Abbas commence son allocution ; l'interprète ne commence que trente huit (38) secondes après, avec un décalage de six secondes. C'est ainsi qu'on procède généralement, puisqu'il est recommandé à l'interprète d'entamer sa mission trois à cinq secondes après le locuteur. Ces six secondes ne seront pas respectées tout au long de l'interprétation car le rythme et le débit des interlocuteurs ne sont pas les mêmes. (voir plus loin)

Il ya donc un décalage entre le chronométrage du temps d'enregistrement de l'émission, et celui du discours. Nous avons estimé, pour éviter toute confusion, de suivre le temps d'enregistrement.

Concernant l'interprétation destinée à un public francophone, elle est prédominante ; et malgré le décalage mentionné, il arrive parfois que la phrase dans la langue source soit masquée ; d'où l'évidence de recourir aux chaînes en arabe pour mieux repérer les intonèmes. Aussi, le découpage du discours en séquences d'une dizaine de minutes, nous permet de réécouter ces fragments à plusieurs reprises et à des moments différents pour s'assurer de la place et du type d'intonation, ainsi que du minutage qui est très délicat.

Une fois le corpus choisi, beaucoup de questions se sont imposées : comment analyser le corpus ? Faut-il le prendre dans son intégralité et l'analyser d'une manière globale ou inventorier tous les intonèmes ou encore repérer les plus importants ? Sur quel plan les analyser ? Faut-il les transcrire puis les commenter et les critiquer un à un ? Ou faut-il prendre quelques uns et les exploiter le plus profondément possible ? Aussi, sur quels critères faut-il se baser pour choisir les plus représentatifs et les plus adéquats ?

Par souci méthodologique, après des écoutes à maintes reprises nous avons, dans un premier temps, repéré les intonèmes tout au long du discours de départ, puis tout au long de son interprétation. Partant de là, nous avons choisi quelques uns de ces intonèmes, que nous avons jugés pertinents. Ce tri a pour objectif de diversifier les intonèmes objets d'étude, et essayer de répondre aux différentes questions posées et de confirmer- ou d'infirmer- ce qui a été avancé dans la partie théorique ; et surtout comment ces intonèmes sont ils restitués dans la langue cible et quelle théorie de traduction a-t-on appliqué pour les rendre correctement,

Pour les intonations recueillies, nous utilisons les symboles conventionnels, déjà vus en théorie, autrement dit \uparrow pour le ton montant, \downarrow pour le ton descendant et \rightarrow pour le ton plat (ni montant, ni descendant) et par conséquent $\uparrow\downarrow$ (montants-descendant) ou $\downarrow\uparrow$ (descendant-montants) selon le cas rencontré.

2-2 Repérage et analyse des intonèmes

2-2-1 Dans le discours de départ

2-2-1-1 Repérage

Comme protocole d'étude nous avons choisi, parmi les intonèmes trouvés dans le discours, une quinzaine non exhaustive mais, qui semble représenter le maximum de traits relatifs à l'intonation vue, leur diversité ; Ce même protocole a été suivi pour le discours interprété.

07.15	↓ ↑و بناء جدار الفصل <u>العنصري</u>
11.18	↓ ← ← ← ↑	(6) تحقيق حل الدولتين وهنا..... إن هذه السياسة الاستيطانية يهدد
13.33	↑ ↓ ↑ ← ↑ ↑ ↓ ↑	(7) وفي العام 1974 جاء إلى هذه القاعة فاندنا الراحل ياسر عرفات «لا تسقطوا الغصن الأخضر من يدي» وفي العام 1988
22.01	↓↑ ↑ ↓ ↑ ↓ ←	(8) دعونا نمد أيدينا إلى الحكومة الإسرائيلية دعونا تعمل من أجل السلام. عاجلاً أم أجلاً.... بناء جوار المتكافئين كبلدين مجاورين
22.52	←	-العضوية الكاملة والحصول على دولة فلسطينية... ↑ ↓ ووقف.
23.10	↓	
27.30	↓	
28.38	↑	(9) لم يعد بالإمكان معالجة.....

التوقيت Minutage Min/sec.	نوع التنغيم. .type d'intonation	الجملة/العبارة (phrase /expression)
00.34	←	(1) سيدي الرئيس السادة رؤساء
00.48	↑ ← ↑ ↑ ↓↑	(2) بالتهنئةناصر الدين النصرالتهنئة الخالصة باسم منظمة التحرير الفلسطينية وياسم الشعب الفلسطيني.
01.03	↓↑ ↓↑ ←↑	(3) قبل عام وفي مثل هذا الوقت وفي هذه القاعة تحدث العديد من السادة
02.56	↓↑ ↓↑ ←↑	(4) واتينا بقلب مفتوح..... ونوايا صادقة..... لكن سرعان ما ترفض
03.40	← ← ↑↑ ↑	(5)فضل عملية السلامو.بخاصة في القدس
04.46		
05.13		
06.03	↓	
07.04	↓↑	

	↓↑ ↓↑ ↓↑ ← ↑↑ ووقف.	قاعدون هنا..... نائمون هنا خارجون هنا ولنا هدف واحد أن نكون، وسنكون
38.40	↑ ↓← ووقف طويل	(14) هذه نسخة من الطلب
40.38	←↑ ←	(15) نحو موعده التاريخي مع الحرية والاستقلال
40.39	↓	شكراً.

	↑ ↓ ↓ ↓ ↓ ↓ ↑	تأجيل انفجارها ليس..... ليس..... لا معنى لمفاوضات هذا أمر مرفوض
30.14	↑ ↑ ↑ ↑ ↑	(10) هل بالإمكان ؟... هل يسمح لنا ؟... هل يسمح لإسرائيل ؟... هل هذا ممكن؟ هل هذا عادل؟
	↓ ↓↑ ↓↑ ↓ ووقف.	(11) جوه صراعنا واضح إما أن هناك.... وإما.....إسراع في إقامتها
31.57	↑ ↑↑ ووقف	(12) بعد 63 سنة كفى (3 مرات)
34.47	← ↑ ↓	(13) وهو يؤمن بما قاله شاعرنا الكبير محمود درويش

Tableau 1 : Repérage des intonèmes dans le discours de départ

2-2-1-2 Analyse

Pour les résultats obtenus, nous procédons à une analyse brève qui sera détaillée plus loin ; cette analyse porte sur le type, la valeur et la fonction des intonèmes.

- Nous constatons qu'au début du discours (1), l'intonation est linéaire et marque une pause puis, au bout d'une minute trois secondes, il met l'accent sur la première syllabe de l'adjectif « الخالصة ». La pause finale de la phrase est démarcative. C'est une clause qui exprime la sympathie pour le président de la session et pour le Soudan nouvellement nommé membre à part entière de l'ONU.

- Comme le président est palestinien, il met l'accent (dans la deuxième phrase) sur ceci en se focalisant sur un thème qui est le peuple palestinien et un rhème qui est l'OLP, son représentant unique et légitime. (Voir analyse plus loin).

- Dans le troisième propos, nous remarquons que l'accent est mis sur les déictiques (le présentatif de temps : « قبل », l'adjectif démonstratif « هذا/هذه ». L'intonation est, à ce niveau, montante, puis descendante, elle focalise l'information et elle est assertive, culminative, emphatique.

- Dans le quatrième cas, nous sommes en présence d'une intonation linéaire montrant qu'il s'agit d'une expression rythmique, déclarative, émotive, cadencée caractérisée par la réduction de « poids phonique » et donc du « poids sémantique ». Cette cadence est suivie d'un ton montant (très haut) montrant la concession (ou l'opposition) au bout de 4 min 46 sec, puis un ton bas qui marque la fin de la phrase. C'est une phrase déclarative, ou même émotive.

- Dans la cinquième partie, l'intonation est ascendante, la portée de la voix met l'accent sur le premier segment « خاصة », puis le ton devient descendant ; il remonte à nouveau en mettant l'accent sur « جدار الفصل العنصري » et focalise l'information en insistant sur le thème « جدار » et le rhème « فصل عنصري ».

- Pour le cas suivant, le sixième, le ton est descendant puis linéaire. L'intonème est ici, un intonème de sens : on se focalise sur l'information ; on pourrait aussi le considérer comme phonème intonymique exprimant le doute. C'est la clause de Jean Michel ADAM.

- Pour le septième cas, l'accent mis sur la date montre l'importance de celle-ci pour le président et de là, pour la cause palestinienne. Cet accent est mis aussi sur la qualité de Yasser Arafat « الراحل ». Ce dernier est prononcé sur un ton plat ; accompagné d'une pause (et un applaudissement) et quand il cite, l'intonation est montante-descendante, elle est expressive, assertive.

- La huitième situation présente un cas différent de l'intonation : c'est l'impératif qui désigne ici une fonction appellative.

L'intonation est ascendante-descendante ; ou montante puis descendante (ou linéaire).

Elle est marquée par une pause (voir analyse plus loin).

- La négation aussi (neuvième cas) détermine le type d'intonation et par conséquent sa valeur et sa fonction ; l'accent de hauteur de la voix a une fonction démarcative. Ici, l'intonation est placée au début du propos mais a un effet sur toute la phrase ; et c'est l'une des caractéristiques de la langue arabe.

- La même constatation est faite dans le dixième propos où l'interrogation « هل...؟ » et la voix passive « يُسمع » jouent un rôle prépondérant dans l'accentuation, la manière de prononcer (hausse ou baisse de la voix).

Ici, Abbas met l'accent sur ses propos du début de l'interrogation jusqu'à sa fin ; l'intonation est montante, c'est une emphase qui traduit l'intention et l'état psychique du locuteur sans oublier le côté linguistique qui conditionne la valeur des syntagmes et leur signification.

- Le cas suivant (le onzième), montre un autre aspect de cette intonation qui est montante-descendante caractérisant le choix « وإما... وإما » et ses conséquences, aspiré par le locuteur. Ici, la montée est suivie d'une pause accompagnée d'applaudissement du public.

- Abbas arrive – dans le douzième cas – à une intonation montante, résultat déduit de la conjoncture politique actuelle, ceci marque son émotion c'est-à-dire son désespoir et son souhait de changer la politique israélienne, vis-à-vis de la question palestinienne : « كفى » répété 3 fois de suite fait une redondance qui appuie ses propos et insiste sur son point

de vue. Cette fonction expressive et très claire par l'accentuation de la date « بعد 63 سنة », après 63 ans » et du verbe impersonnel « كفى, ça suffit ».

Il prend, à la fin, une pause assez longue avant de reprendre le ton suivant avec un intonème continuatif.

- Il marque une assertion – treizième cas-en introduisant des vers cités par le célèbre feu poète palestinien Mahmoud Darwich. La diction du président est très révélatrice d'une intonation variée : linéaire pour son entrée, accentuée : « كبير » pour mettre au point sa valeur intellectuelle, sa célébrité ; puis montante-descendante dans les trois vers qu'il cite à haute voix, avec des gestes.

Puis atténuant la voix (ton descendant qui devient plat) pour prononcer l'objectif : « أن نكون » et il confirme sur un ton très haut : « وسنكون ».

Avant de finir son allocution (quatorzième cas), il dit sur un ton montant « هذه نسخة من » pour apaiser les doutes de certains et ce, par la décision qu'il vient d'entreprendre : demander l'adhésion à l'ONU, il est suivi d'un ton plat et d'une longue pause accompagnée d'un applaudissement long et fort du public onusien et palestinien à Ramallah (en Palestine).

-Il conclut avec une intonation montante, puis linéaire (quinzième propos), c'est une accentuation à fonction expressive, appellative dissimulant un espoir : l'indépendance.

Enfin, il clôture son discours avec un intonème conclusif « شكرا », avec un relâchement final.

2-2-2 Dans le discours d'arrivée

2-2-2-1 Repérage

La même démarche a été suivie pour l'étude des intonèmes dans ce discours : de la même manière que le discours de départ, nous avons ici procédé à un tri : nous avons choisi une quinzaine d'intonèmes jugés représentatifs des différents types d'intonation.

Phrases/Expressions	Types d'intonation	Minutage Min.sec
1) Mesdames et Messieurs	→	00.44
Tout d'abord	↑	00.48
... félicitation à <u>Annasr</u> et	↑	00.54
Au <u>Quatar</u> pour...	↑	00.55
.....		02.57
... Il ya un an.. quartette		03.35
2) Echee !	↙↗	04.50
... malheureusement effondré	↗	
... et qui...		
3) l'éloignement des députés <u>élus</u>	↙↗	08.14
... fouilles	↙	08.29
4) la mise en place de deux <u>états</u>	↗	11.30
Et <u>là</u> , je...	↗	
5) en 1974	↗	13.35
Notre feu président	↗	
Yasser Arafat	↗	
Ici, même	↗,↙	13.51
Je cite « ne laissez pas	↗	14.20
La branche verte tomber de ma main »	↗↗	
6) Nous ne voulons <u>pas</u> .	↗	22.06
Voulons.....	↙	
Nous voulons <u>seulement</u> d'délégitimer	↗↗,→	22.09
Balissons.....	↗	23.13
Travaillons.....	↗	
7) Lorsque la division était <u>là</u>	→,↗	25.58
8) Personne <u>ne peut</u>	↗	28.07
.. entière	↗	
A l'ONU	↙	

.. Palestinien	→	
9) Ceci, <u>est inacceptable</u>	↗,↙	29.56
10) Nous	↗	30.30
Sommes	↙	
11) <u>Est-ce</u> que cela est <u>possible</u>	↗,↗	30.35
..... <u>juste</u>	↗,↗	
.. de plus,	↗	32.06
Il faudra donc	↙	
....		
ça suffit (3 fois)	↗	
12) Aujourd'hui, nous pensons	→	32.54
que l' <u>heure</u> A sonné	↗	
aujourd'hui,.... <u>doivent</u>	↗	33.12
le pire	↗	
13) Mon peuple	↗	34.54
Croit..... Mahmoud Darwich	↗,→	
Nous restons <u>ici</u>	↗	
..... dormons <u>ici</u>	↗	
..... sortons <u>ici</u>	↗	
..... et <u>nous</u> serons	↗	
L'état palestinien aurait dû	→,↗	36.07
être <u>là</u>	↗	
14) demande	↗	38.01
d'adhésion	↗	
à l'ONU	↗↙	
Et voilà une copie de.....	↗,↙	38.44
La demande	↙	38.47
15) Merci	↙	40.50

Tableau 2 : Repérage des intonèmes dans le discours d'arrivée

2-2-2-2 Analyse

- Commençons par le début (1) où le ton est linéaire, et devient ascendant avec le mot « d'abord », puis avec « quartette », mettant l'accent sur la dernière syllabe ; c'est une caractéristique de la langue française, vue en théorie. Ceci est constaté aussi au niveau des noms propres « Annasr » et « Qatar » dans un but bien précis : les mettre en relief ; et c'est une fonction emphatique, culminative.

- Dans le deuxième propos choisi, l'accent montant est mis sur tout le mot « échec » avec une pause avant de reprendre avec un ton descendant : c'est un intonème continuatif, expressif. D'autre part, le ton montant de « qui » marqué clairement par l'interprète a une valeur de focus (focalisation de l'information) rhématique.

- Concernant le troisième cas, le ton est descendant-montant pour attirer l'attention sur la qualité des députés, de leur légitimité : c'est une clause qui est ici, une unité de sens rhématique, le thème étant les députés. Pour « fouilles » : l'intonation est descendante. L'intonème est aussi une unité de sens à forte charge sémantique ; (creuser profondément, descendre dans le sol, renvoient à la descente, au déclin etc.).

- Pour la séquence suivante, la quatrième, l'intonation est montante par l'accent mis sur « Etats » et là c'est un rhème, une nouvelle information à propos du thème ; représenté par un déictique de lieu « là ».

- Même pour la date, dans la cinquième séquence, l'accent est mis sur la fin. Le ton de l'interprète s'élève en interprétant le nom propre et sa qualité ; en interprétant le déictique « ici ». Cette intonation montante explique la valeur du lieu (ONU) et du président cité. Elle est très montante dans la citation, et ce, pour montrer l'importance du message qui est celui de la paix.

- La négation, dans la partie suivante (sixième cas), attribue à l'intonation une fonction démarcative.

De même, pour l'impératif où les intonèmes sont exprimés par la hausse de la voix. On est donc en présence d'une intonation ascendante ; et les intonèmes sont des intonèmes appellatifs.

L'adverbe « seulement » est prononcé sur un ton très haut pour justifier le désir de délégitimer les pratiques israéliennes.

- Le septième cas montre une intonation plate qui monte arrivée à « là », c'est un intonème de sens et aussi phonologique.

- Le huitième cas met l'accent sur les mots clés : la forme négative « ne peut », « entière », significatifs de la phrase ; le lieu, l'ONU, n'a pas d'importance ici, il est prononcé sur un ton descendant.

- Dans le cas suivant, le neuvième, l'accentuation est au niveau de l'auxiliaire et la première syllabe de l'adjectif pour insister sur le refus. L'intonème est ici, expressif.

- Ceci se remarque aussi au niveau du dixième exemple où il est question d'accentuation du prénom personnel. C'est un intonème très expressif.

- L'interrogation, dans le onzième cas, montre très bien l'intonation où l'accent est mis au début et à la fin de la phrase interrogative et donc, c'est toute la phrase qui est à intonation montante et les intonèmes sont expressifs, emphatiques révélant l'intention du locuteur.

La répétition à trois reprises, avec une intonation montante montre à quel point le locuteur tient à ses propos, à son point de vue ; les intonèmes sont expressifs.

- Le douzième exemple nous mène vers une intonation linéaire. Cette expression conjonctive est suivie d'une intonation montante montrant le temps qu'il faut mettre en évidence. L'intonème a une fonction emphatique.

Pour le mot « pire », l'accent est descendant, mais il montre une forme de clivage pour l'assertion de ce qu'il avance. La clause clivée « pire...c'est ».

- Pour le treizième cas, la citation est rythmée, mettant l'accent sur les déictiques répétés « ici » qui marquent une intonation ascendante : les intonèmes sont assertifs. Pour le dernier exemple, « du » et « là » sont accentués ; l'intonation est montante et à intonèmes assertifs.

- Le quatorzième cas met l'accent sur l'action et non pas sur le lieu. L'intonation est montante puis montante-descendante. C'est une mise en relief contrastive, emphatique c'est aussi un foyer informatif, c'est-à-dire un focus. Pour « voila » un démonstratif accompagné

d'un geste. Pour rendre les propos crédibles, l'interprète essaye de restituer la situation en appuyant sur l'élément essentiel de la phrase tel : « en voici ».

Enfin, au quinzième propos, l'interprétation se termine par un intonème descendant, final, conclusif.

2-3 Etude contrastive

Le décalage entre les propos du Président et ceux de l'interprète nous permet de détecter l'intonation et de savoir à quel niveau elle se présente, parfois dans les deux langues en même temps.

Certes, l'interprète fait de son mieux pour suivre le rythme du locuteur, et avoir le même débit ou tout simplement garder la fluidité du débit.

Dès le départ, nous constatons que l'interprète est plus ou moins libre de choisir ses mots, de mettre l'accent là où il juge correct, sans pour autant se conformer à l'intonation dans le discours de départ. C'est l'une des caractéristiques de la théorie du skopos où le traducteur (ici, l'interprète) est le seul expert dans l'action qui est l'opération traduisante. Connaissant son public visé, il met l'accent sur les intonèmes à forte charge sémantique dans la culture cible.

Concernant l'intonation, nous constatons qu'elle existe dans le discours de départ et dans la version interprétée ; parfois aux mêmes endroits mais le plus souvent à des endroits différents.

D'une manière générale, quand il s'agit de phrases introductives, de termes de politesse « سيدي الرئيس، سادتي، سيداتي... » on retrouve la même intonation introduite sur un ton indifférent (neutre), linéaire tel le début de l'allocution ; de même pour la clôture avec un relâchement final. Les répétitions, les impératifs et les interrogations ont été repris avec la même intonation

Les pauses (suivies d'applaudissements forts) ont été respectées de même pour la diction et les citations. Les pauses marquent un arrêt momentané où le Président reprend le souffle : c'est une stratégie pour attirer l'attention du public vers son thème, le faire adhérer ou même réagir. La diction et la manière de reprendre les citations montrent que notre locuteur maîtrise une stratégie de captation qui consiste à attirer le public, gagner son

affection, sa complicité et donc, le pousser à réagir. Ici, Abbas cherche l'adhésion de la Palestine à l'ONU. C'est son objectif : le skopos est donc réalisé.

Quand il s'agit d'attirer l'attention du public sur une question précise, ou pour insister sur une situation donnée, la mise au point de l'intonation varie. Nous avons remarqué par exemple qu'Abbas mettait l'accent sur les dates qui constituent un point tournant pour la cause palestinienne « 1948/1967/1974/1988. 63 ans de souffrance » et les chiffres : « 22% de la terre » alors que l'interprète le faisait sur l'événement dans la plupart des cas. Plusieurs interprétations sont possibles : la première pourrait être l'indifférence, la seconde étant le manque d'information à propos de ces dates, ou autre. Linguistiquement parlant, l'interprète met l'accent sur la dernière syllabe « 48, 74... », chose caractérisant la langue française. Les exemples sont très nombreux. Prenons un autre cas : « جئت هنا اليوم », le ton monte au niveau de « اليوم », il a été interprété par je suis venu ici aujourd'hui avec un accent sur « ici » (voir analyse critique).

L'interprète a appuyé sur les noms propres tels que Annasr /quatar /Yasser Arafat... alors qu'Abbas l'a fait sur leur qualité.

A certains moments, l'interprète marque une : hésitation tel le cas de « l'OLP » citée au début du discours disant « باسم منظمة التحرير الفلسطينية ». L'interprète l'a repris par : « en mon nom » (et sans intonation) ; était-il pour échapper à la difficulté ou une omission voulue ?

Le résultat est, sémantiquement et phonologiquement différent, d'où la possibilité que ce soit l'interprétation par intuition qui prime ici.

Nous remarquons ici qu'il y a des intonèmes qui existent dans le discours de départ, « باسم الشعب » qui n'ont pas été repris dans l'interprétation. Ceci serait dû à la différence dans la vision du monde des deux langues, l'arabe favoriserait la collectivité ; ou dans ce cas, pour rappeler qu'il y a un peuple (expatrié, réfugié) qui souffre depuis 1948, qui veut récupérer sa terre et qui a un représentant légitime (l'OLP) ; d'interprète ne serait dans ce cas pas concerné par cette cause.

Aussi, le français met généralement, l'accent sur la fin du mot (la dernière ou l'avant dernière syllabe) et l'intonation a ici une autre fonction.

D'autres intonèmes ont été repris de la même manière, tel le cas de la phrase interrogative (dixième cas en arabe et onzième en français) où le ton de la voix est montant

dans les deux cas marquant une question : c'est peut-être l'exemple le plus concret, car dans les deux langues l'interrogation est marquée par les déictiques « est-ce que/هل » et le point d'interrogation ; on ne peut, être neutre en écoutant une question et donc en l'interprétant. La visée est la même et donc la fonction des intonèmes sera la même dans les deux langues.

Le cas de la clause clivée, à forte charge sémantique - douzième exemple en français – n'a pas d'intonation dans le discours original, c'est une intonation qui apparaît dans l'interprétation pour mettre l'accent sur un phonème utilisé en français mais exprimé différemment en arabe avec d'autres tournures stylistiques ; donc l'intonation ne figure pas ici. C'est un intonème qui n'existe pas dans le discours de départ mais qui apparaît dans son interprétation.

Il en découle, qu'il y a des intonèmes existants dans les deux versions du discours, certains sont repris de la même sorte, d'autres non. D'autres intonèmes sont inexistantes néanmoins ils apparaissent au cours de l'interprétation, souvent délibérément. L'expérience de l'interprète joue ici un rôle prépondérant. Les linguistes attribuent ceci au cognitivisme et à la culture acquise partant de la structure de la langue maternelle.

2-4 Etude analytique critique

En écoutant attentivement le discours-dans ses deux versions- nous avons trouvé qu'il était riche en matière d'intonation; cette richesse nous a mené à diversifier les exemples pris comme échantillon d'étude.

D'une manière générale, on ne parle pas d'interprétation par intuition quoique, en pratique ceci apparaît clairement car, l'interprète fait appel à son expérience, à son bagage cognitif linguistique, extralinguistique, culturel... son pré acquis dans le domaine mène parfois à une interprétation différente du propos original tel le cas de notre discours où d'interprète, (01min.03sec) reprend « باسم منظمة التحرير الفلسطينية » par : « en mon nom ». Ceci peut être dû à l'habitude de s'exprimer de la sorte à chaque fois qu'un président se sent impliqué dans un événement ou par omission (voulue ?) ou encore pour contourner la difficulté puisqu'il a été précédé d'un moment d'hésitation (une pause) avant de reprendre l'expression.

Les omissions voulues ou l'interprétation par intuition montrent encore que l'interprète est le seul expert ici et il lui incombe de reprendre l'intonation de la manière qui lui semble adéquate du moment que c'est la réalisation du but qui importe فالغاية تدير الوسيلة chez Nord.

Comme ce qui nous intéresse est l'intonation, nous nous contentons d'analyser ce phénomène.

La première remarque, générale, est que l'accent mis sur une syllabe, ou sur tout le mot se répercute sur toute la phrase lui donnant une fonction déterminée. Les intonèmes détectés conditionnent le rythme, le débit, la cadence que l'interprète devrait restituer, selon la majorité des interprètes sur terrain.

Notre discours traite de la cause palestinienne : le président Abbas, pour attirer l'attention sur ce thème utilise l'intonation montante (ou très montante) et pour diriger l'attention sur tel ou tel mot. Les exemples sont très nombreux - en occurrence – / حقوق ثابتة / / / شعب أعزل/ حل عادل وشامل / جدار الفصل العنصري / القوة الغاشمة / ...L'interprète a réussi à les mettre en évidence leur accordant leur fonction culminative ou emphatique .

Mais à d'autres endroits, notamment quand il parle de réfugiés, exprimant ceci par une longue souffrance de 63 ans, puisqu'il en fait partie « وأنا منهم » ; on ne retrouve pas la même intonation chez l'interprète. Cette expressivité n'est pas sentie par ce dernier.

La même remarque pourrait toucher les dates les plus importantes pour la cause, parfois l'accent n'y est pas mis ou retrouvé « أيلول/1967/1948 » mais pas au même endroit qu'en arabe « 1974/1988 » et l'effet sur le récepteur francophone ne sera pas le même que celui sur le récepteur palestinien ou arabe entraînant aussi une émotion différente. On a procédé en interprétant ces buts différents par la théorie du skopos où la similarité de Vermeer, c'est-à-dire la fidélité n'est pas respectée ; au contraire, c'est plutôt la loyauté de Nord qui prime puisque l'on ne reprend souvent pas l'intonation aux mêmes endroits ni de la même manière pour deux publics différents.

Contrairement à la stratégie adoptée pour attirer le public par les sentiments en utilisant l'interrogation (هل بالإمكان?) / dixième exemple en arabe) et l'impératif (bannissons) qui ont été repris de la même manière dans la version française.

Ceci prouve que les fonctions expressives et appellatives prédominantes dans ce discours sont les mêmes dans les deux langues et que la plupart des divergences sont au niveau macro syntaxique de la langue. En relation avec l'art oratoire (clause /période). La fonctionnalité est ici pragmatique et opérationnelle ; elle est pratique et engendre des rapports sociaux.

L'exemple suivant : « مستوطنين ومعهم كلابهم » en est révélateur.

Le président marque une accentuation sur « مستوطنين », puis, une pause avant de reprendre « كلابهم ». C'est un argument de plus pour convaincre l'auditoire, une caractéristique du discours politique pragmatique.

C'est un phénomène fréquent dans le discours oral où il ya lieu comme but d'impliquer le public ; ceci est généralement accompagné d'applaudissement, parfois de gestuelle, réaction requise dans ce cas. Donc, la théorie du skopos est bien applicable ici.

La charge sémantique et phonétique distingue les clauses les plus importantes qui devraient -en principe- être retrouvées dans l'interprétation mais la différence (d'origine et d'usage) des langues s'impose parfois. Des exemples ont déjà été cités : « في مثل هذا ↑ الوقت », repris par : « en ce jour ↑ » ou encore « نحن نؤمن ↑ بالسلام » repris par: « nous croyons à la paix ↑ » ; « جئت اليوم ↑ » repris par: « je suis ici ↑ ».

Prenons le dernier cas, où le lieu est important pour Abbas (ONU) qui représente un espoir pour la Palestine d'être reconnue « Etat membre » dans le plus grand organisme mondial alors que l'interprète marque le jour, le focus ici n'est pas le même, donc pas le même skopos pour les publics visés.

Autre stratégie : pour briser la routine l'orateur, par moment introduit سيدي الرئيس, marque une pause puis enchaîne avec l'information suivante; cette focalisation sur l'information a aussi pour effet l'assertion de ses propos. Ceci n'est pas toujours repris dans l'interprétation car l'interprète est censé être indifférent, suivant le rythme et le débit du locuteur avec neutralité.

Etant donné que c'est un discours politique, il a une visée pragmatique, celle de convaincre le public, le pousser à réagir, Abbas a réussi son coup, car à plusieurs reprises, ses propos ont été accompagnés d'applaudissements forts, l'interprète a fait de son mieux pour rendre ceci dans la langue cible. Comme c'est le but qui importe, nous constatons que la théorie traductologique adoptée est « le skopos » car c'est la théorie appliquée ces dernières années aux textes économiques, politiques, journalistiques... Puisque c'est le sens et, surtout le but qui importe, peu importe la manière avec laquelle il à été repris, pourvu qu'on donne le sens adéquat et qui répond à la visée ; on ne s'attarde pas trop aux autres visées (notamment linguistiques) qui sont généralement reprises par expérience (par pré acquis, cognitivisme dans ce domaine et dans d'autres) d'ailleurs, c'est le français courant qui remplace l'arabe

classique ici : c'est une autre preuve qui montre que c'est l'intérêt, le pragmatisme dans la transmission du message qui sont aspirés ; chose qui – à notre avis – a été atteinte. Cette théorie, le skopos, est donc un modèle consistant, exhaustif global et pratique où le degré de fonctionnalité a été mesuré dans l'interprétation de notre discours puisque, le but est atteint et le skopos est réalisé.

2-5 CONCLUSION

Partant d'un discours politique , nous avons obtenu , par son interprétation , des résultats qui ont confirmé les notions théoriques concernant l'intonation mais avec certaines différences ; cette intonation souvent citée mais pas exploitée dans le discours oral – notamment politique – constitue un obstacle pour certains, car on se demande toujours comment interpréter les différents intonèmes rencontrés dans les discours oraux et même écrits qui nécessitent une transcription particulière, et une étude approfondie des phénomènes relatifs à l'intonation. Notre étude pratique a révélé que l'intonation repérée dans le discours de départ était retrouvée dans le discours d'arrivée. Néanmoins, elle ne répond pas aux règles d'équivalence ou de correspondance connues en traduction et/ou interprétation. Dans notre cas, l'intonation est certes reprise vers le français mais d'une façon différente ou à des endroits différents ou encore, parfois gardée telle quelle.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Partant d'une question très simple à propos de l'existence-ou pas-de l'intonation dans le discours politique, et du fait qu'elle soit restituée ou non (si jamais elle existe) et comment...Constatant la divergence des points de vue, nous nous sommes orientés vers l'étude de l'interprétation de l'intonation dans le discours oral politique. Notre problématique était donc : est-ce que lors du passage d'une langue à une autre, on pouvait interpréter l'intonation, et surtout comment ? La réponse a été donnée suite à notre travail de recherche duquel nous avons déduit que les intonèmes étudiés ont montré que le passage d'une langue à une autre par le biais de l'interprétation confirme la divergence des langues selon les spécificités et les aspects abordés ; mais, consacrant ce travail à l'intonation, nous avons tiré quelques conclusions, dont la plus importante est que, l'intonation pouvait être interprétée du moins, dans les deux langues étudiées.

Donc le discours politique, tout comme le publicitaire, le théâtral, le poétique ou autre, a révélé une richesse en intonations variées et de différents types.

Les résultats pratiques obtenus ont montré que l'intonation n'était parfois pas reprise ou omise (souvent involontairement) ; dans d'autre cas, elle était reprise exactement de la même manière ou au contraire, elle existait mais pas au même endroit ou encore, elle était inexistante et a apparu dans l'interprétation, selon la visée, obéissant à la pragmatique dans la traduction puisque c'est l'intérêt pratique qui est attendu. Cet intérêt apparaît clairement sur le plan politique : c'est le skopos, l'une des théories très utilisées actuellement, avec l'évolution et l'élan de la communication et aussi avec l'esprit pragmatique dominant sur le plan social.

Le manque d'ouvrages à ce propos, le manque de travaux de recherche au sein de nos universités, ont rendu la tâche difficile, et notre travail s'est reposé -beaucoup plus- sur un effort personnel ; même les travaux menés à l'étranger sont pour la plupart inaccessibles à notre niveau, d'où la difficulté de notre tâche ; et comme toute recherche, ce travail est loin d'être complet, mais toujours est-il que c'est un pas dans les études sur l'intonation dans le discours oral politique, qui pourrait ouvrir la voie vers d'éventuels travaux, le complétant dans la même optique ou l'abordant sous un autre angle, vers de nouvelles perspectives dans le monde de la recherche scientifique en matière d'interprétation qui est sollicitée dans notre vie quotidienne à tous les niveaux(social, économique, culturel...).

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I – Corpus : Discours de Mahmoud ABBAS et son interprétation

II - En langue française

- Ouvrages et articles

1. BOLLINGER, Dwight, 1986, *Intonation and Its Parts. Melody in Spoken English*, Standford, Standford University.
2. CHOI-JONN, Injoo, *A Propos de la Focalisation d'un Constituant en Français et en Coréen*, in *linguistica : Aspects linguistiques de la traduction*, sous la direction de Michael Heslund, Presses Universitaires de Bordeaux, 2003, pages 125 – 147.
3. DI CRISTO, Albert, *La Prosodie au Carrefour de la Phonétique, de la Phonologie et de l'Articulation-Formes-Fonctions*, in *Travaux Interdisciplinaires du Laboratoire Parole et Langage*, Vol. 23, 2004, pages 67-211.
4. DICK, S., LAMBRECHT, K., *Aspects Linguistiques de la Traduction*, in *Linguistica*, sous la direction de Jean Michael Heslund, Presses Universitaires de Bordeaux, Juin 2003, s.p.
5. EMERIT, Etienne, 1977, *Cours de Phonétique Acoustique*, SNED, Alger.
6. FONAGY, Ivan, in *FLAMBEAU 29, Des Fonctions de l'Intonation : Essai de Synthèse*, revue annuelle de la section française, 2003, Université des Langues Etrangères de Tokyo, pages 1 - 20.
7. GADET. Françoise, *Une Distinction Bien Fragile : Oral/Ecrit, Discours Oraux/Discours Ecrits :Quelle Relation ?*, in *Proceeding of the Colloquium on Speech therapy 4th*, Neuchatel, Switzerland, october 3-4,1996.
8. HAGHEBAERT, Elisabeth, *Document de Travail CAR*, Document de Travaux de l'Université de Montréal, 2003, s.p.
9. LASS, Roger, 1976, *English Phonology and Phonological Theory, Synchronic and Diachronic Studies*, Cambridge University Press, Cambridge London, New York, Melbourne.
10. LEON, Pierre, *Où en Sont Les études sur l'Intonation ?* in *Proceedings of The Seventh International Congress of Phonetic Science*, Montréal 1971, pages 113-154.
11. MORA, Elsa, *Phonostylistique de l'Intonation, Différenciations Dues au Milieu Social et au Sexe des Lecteurs*, in *Revue Québécoise de Linguistique*, Vol. 19 n° 2, 1990, pages 73-92.

12. MOREL, Mary-Annik, *Un thème, deux Thèmes, un préambule ? Intonation, Geste et Morphosyntaxe dans le Dialogue oral en Français*, in Linx :Revue des linguistes de l'Université de Paris, Vol.55.2006, pages 133-152.
13. ROSSI, M., compte rendu, *l'Intonation, le Système du Français, Description et Modélisation*, in Revue Québécoise de Linguistique, Vol. 28 n° 2, 2002, pages 137-141
- ADAM, Jean Michel, 2008, *Introduction à l'Analyse Textuelle des Discours*, Armand Colin, Paris.
14. TROGNON, Alain et LARRUE, Janine, 1994, *Pragmatique du Discours Politique*, Armand Colin, Paris.

– Dictionnaires / Encyclopédies

1. *38 Dictionnaires et Recueils de Correspondance*, (Média Dico).
2. DUBOIS, Jean et al., 2002, *Dictionnaire de Linguistiques*, © Larousse-Bordas, Paris.
3. *Le Petit Larousse Illustré*, 1991, Librairie Larousse, Paris.
4. *Le Petit Robert*, 2014, (Média Dico.).
5. *Encarta*, 2009.

- Sitographie

1. BOULANGER, Claude et al., *Le discours oral/oral discourse, mélanges pédagogiques*, 1972, (s.p).
(Consulté le 25 Mai 2014).
2. Méta/Erudit-Discours (Consulté le 13 Oct. 2013).
3. [http :www.ebookscenter.co.uk/download/27-functional-approches-in-translation](http://www.ebookscenter.co.uk/download/27-functional-approches-in-translation)
(consulté le 03/12/2013).
4. United Nations web cast : www.un.org/webcast.
(consulté le 09/09/2013).
5. <http://arabic.rt.com>
(consulté le 10/11/2013, 04/06/2014).
6. <http://www.unites.uqam.ca/testoral/partie%201-html>.
Communicate-écrite-travaux
Université de Montréal.
7. VANDANDORPE, Christian, *Et Si On Parlait de l'Oral ?*, 2001, s.p.
<http://www.unites.uqam.ca/testoral/partie%201-html>.
(Consulté le 14 Mai 2014).
8. www.france24.com/fr/
9. UQAM, *Voix et diction*, travaux Université de Montréal, 2001, S.p.
<http://www.clf.gouv.qc.ca/publcaton/pubF163>.
(Consulté le 14 Mai 2014).

III – En langue Arabe

- القرآن الكريم.

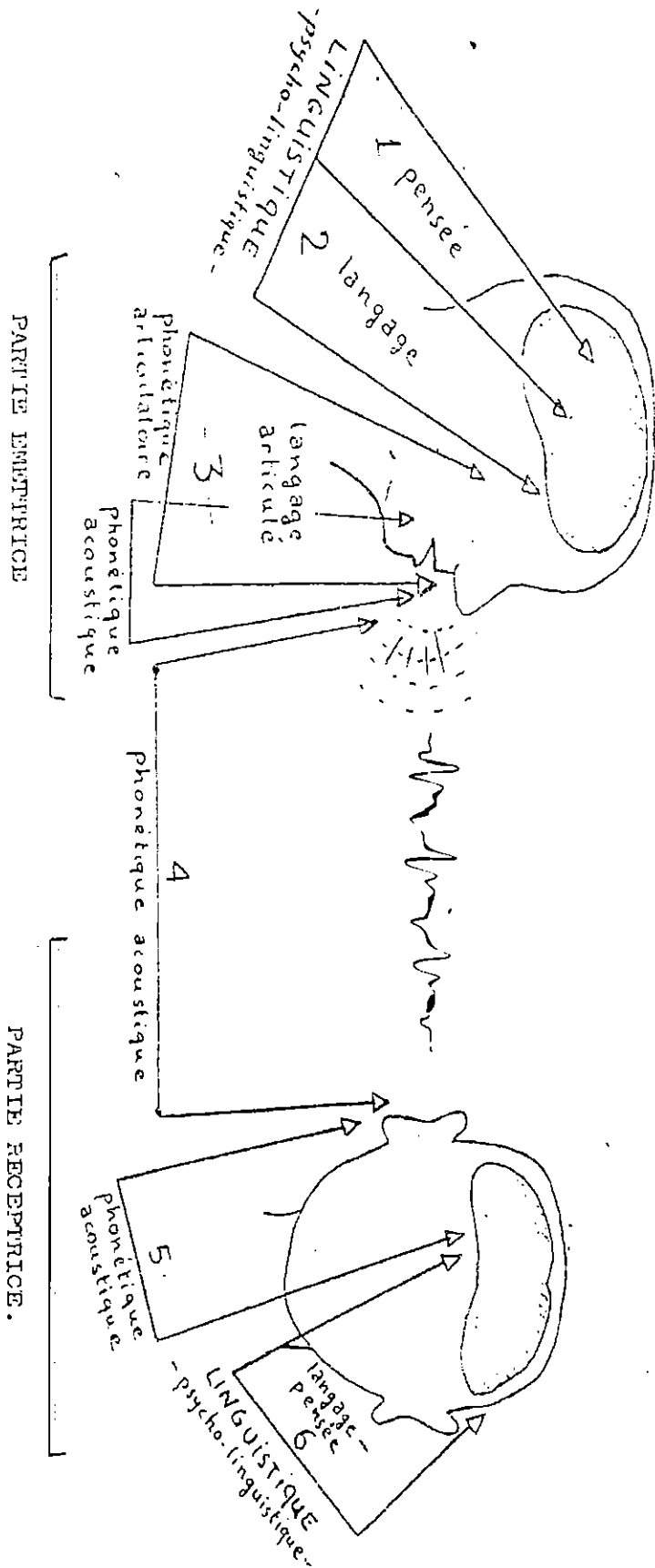
- كتب ومقالات

1. باقر، مرتضى جواد، مفهوم البنية العميقة بين جومسكي والدرس اللغوي العربي، اللسان العربي، العدد 34، 1990، مكتب تنسيق التعريب، الرباط / المغرب، د.ص.
2. رمضان، محي الدين عبد الرحمن، هل في العربية الفصيحة تنغيم؟، اللسان العربي، العدد 52، 2001م، مكتب تنسيق التعريب، الرباط / المغرب، ص ص 54 - 62 - 98.
3. السيد عبد الحميد (1425هـ، 2004م)، دراسات في اللسانيات العربية - المشكلة - التنغيم - رؤى تحليلية، دار الحامد للنشر والتوزيع، عمان/الأردن.
4. عبد التواب رمضان (1999)، لحن العامة والتطور اللغوي، مكتبة زهراء الشرق، القاهرة.
5. كشك، أحمد (2007)، من وظائف الصوت اللغوي، محاولة لفهم صرفي ونحوي ودلالي، دار غريب للطباعة والنشر والتوزيع، القاهرة.
5. مكتب تنسيق التعريب، تعريفات، اللسان العربي، العدد 22، 1983، الرباط / المغرب، ص ص 49 - 51.

- معاجم وموسوعات

1. بركة، بسام (1985)، معجم اللسانيات فرنسي - عربي، منشورات جرّوس، طرابلس / لبنان.
2. ابن منظور، أبي الفضل جمال الدين (2008)، لسان العرب، المجلد الثاني والخامس، دار الفكر للطباعة والنشر والتوزيع، بيروت / لبنان.
3. المنجد في اللغة والأعلام (1975)، ط 26، دار المشرق، بيروت / لبنان.

ANNEXE 1 : LA CHAÎNE DE COMMUNICATION VERBALE SELON ETIENNE EMERIT



Annexe2 : Discours de départ et d'arrivée

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	5
Chapitre premier : L'intonation dans le discours oral.....	8
1-0 Introduction.....	9
1-1 Discours oral.....	9
1-1-1 Définition du discours.....	9
1-1-2 Entre l'écrit et l'oral.....	10
1-1-3 Définition du discours oral.....	10
1-1-4 Particularités du discours oral.....	10
1-1-5 Particularités du discours politique.....	11
1-2 Intonation.....	12
1-2-1 Définitions : signifiés lexicaux et terminologiques.....	12
1-2-1-1 Sur le plan lexical.....	12
1-2-1-2 Sur le plan terminologique.....	13
1-2-2 Valeur et importance de l'intonation.....	14
1-2-3 Ton et intonation dans différentes langues.....	16
1-2-4 Types et catégories d'intonation.....	19
1-2-5 Niveau linguistique.....	21
1-3 Termes, notions et concepts en relation avec l'intonation.....	22
1-3-1 Termes, notions et concepts.....	22
1-3-2 Fonctions de l'intonation.....	26
1-4 Intonation et différentes disciplines.....	28
1-5 Interprétation de l'intonation.....	31
1-6 Conclusion.....	31
Chapitre deuxième : CORPUS D'ETUDE ET CADRE PRATIQUE.....	32
2-0 Introduction.....	33
2-1 Méthodologie.....	33
2-2 Repérage et analyse des intonèmes.....	35
2-2-1 Dans le discours de départ.....	35
2-2-1-1 Repérage	35
2-2-1-2 Analyse	37

2-2-2 Dans le discours d'arrivée.....	39
2-2-2-1 Repérage.....	39
2-2-2-2 Analyse.....	41
2-3 Etude contrastive.....	43
2-4 Etude analytique critique.....	45
2-5 Conclusion.....	48
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	49
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	50
INDEX DES TABLEAUX	
Tableau 1 : Repérage des intonèmes dans le discours de départ.....	36
Tableau 2 : Repérage des intonèmes dans le discours d'arrivée.....	40
ANNEXES	
ANNEXE 1 : Chaîne de communication verbale selon Etienne EMERIT.....	53
ANNEXE 2 : Discours de départ et d'arrivée en CD.....	54
TABLE DES MATIERES	55